

**R E P U B L I Q U E   D U   C A M E R O U N**  
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



**PROJET DE LOI DE FINANCES**  
**POUR L'EXERCICE 2023**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

**CHAPITRE 33**

**MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE**

**VERSION FRANCAISE**



# SOMMAIRE

---

<b>NOTE EXPLICATIVE</b>	<b>5</b>
-------------------------	----------

## **PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE** **7**

1.	PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2.	PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	11
3.	PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	13
3.1.	BILAN TECHNIQUE	13
3.2.	BILAN FINANCIER	20
3.3.	PERSPECTIVES	26
4.	PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	28
5.	PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	28

## **DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES** **35**

6.	<b>PROGRAMME 054: AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE</b>	<b>39</b>
6.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	41
6.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	44
6.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	45
6.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	54
7.	<b>PROGRAMME 056: SÉCURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTÉGÉES</b>	<b>55</b>
7.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	57
7.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	60
7.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	61
7.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	73
8.	<b>PROGRAMME 058: VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES LIGNEUSES ET NON LIGNEUSES</b>	<b>75</b>
8.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	77

8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	79
8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	80
8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	94
9.	<b>PROGRAMME 060: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR FORÊTS ET FAUNE</b>	95
9.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	97
9.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	99
9.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	101
9.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	117

## NOTE EXPLICATIVE

---

La Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques vient consolider le cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de gestion publique mis en place depuis 2013 au Cameroun. Cette nouvelle constitution financière destinée à remplacer l'Ordonnance de 1962, consacre la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) par l'institutionnalisation du budget programme dans le respect des directives de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Conscient de l'ampleur des changements amorcés, et conformément au calendrier de préparation du budget de l'Etat prescrit par la Circulaire Présidentielle sur la préparation du budget, le présent document, intitulé « Projet de Performance Annuel » constitue la réponse du Ministère des Finances à cette exigence de la réforme.

Ledit document, qui présente les objectifs de performance pour les trois prochaines années, décline pour chaque programme ouvert : les objectifs, les indicateurs, les cibles ainsi que les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre, en cohérence avec les orientations de la Stratégie Nationale de Développement. Il comporte, trois (03) principales parties :

la première présente la synthèse stratégique, qui fait le point sur l'ancrage des interventions de l'administration à la stratégie nationale, ses performances antérieures en terme d'activités effectivement mises en œuvre et de moyens déployés à cet effet. Elle présente également les perspectives se rapportant à l'objectif stratégique. Ce dernier constitue le défi majeur à relever à moyen terme ainsi que le fil conducteur et le point de convergence des actions ;

la deuxième partie traite du contenu des programmes en termes d'actions nécessaires assorties d'objectifs et d'indicateurs, et présente le cadre stratégique de mise en œuvre ;

une annexe sur la budgétisation.



**PREMIERE PARTIE**  
**SYNTHESE DE LA STRATEGIE**



## ■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

La Vision 2035 est de faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité. Bien plus, il s'agit de réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable, de devenir un pays à revenu intermédiaire, d'atteindre le stade de nouveau pays industrialisé, de renforcer l'unité nationale et de consolider la démocratie en promouvant les idéaux de paix, de liberté, de justice, de progrès social et de solidarité nationale. Subséquemment, la Stratégie Nationale de Développement (SND30) qui est un document consolidé des stratégies sectorielles pour la mise en œuvre de la deuxième phase de cette vision, ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales. S'agissant du secteur rural, le Gouvernement envisage de moderniser, d'accroître sa productivité, de créer des emplois afin d'améliorer les niveaux de vie et de réduire la pauvreté en milieu rural. La vision politique du secteur rural a pour finalité de renforcer le Cameroun dans son rôle de puissance économique sous régionale où ledit secteur est un moteur de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire des populations dans un souci de développement durable, respectueux de l'environnement. Au terme de la deuxième phase de la vision, le Cameroun est appelé à être un pays à revenu intermédiaire et dans cette perspective, ce secteur est un important moteur de l'économie nationale, qui crée des emplois décents, des richesses pour la demande intérieure et pour l'exportation, qui assure en même temps la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de développement durable.

### **Dans le domaine de la promotion des chaînes de valeurs agropastorales et halieutiques :**

Industrie de l'énergie : renforcer et optimiser l'utilisation de la biomasse ;

Industrie forêt-bois : développer rationnellement l'exploitation et l'utilisation du bois et renforcer la transparence dans la gestion des forêts communales et forêts communautaires.

### **Dans le domaine de la gestion de la flore :**

Inciter les communautés et les communes à la création des forêts communautaires et communales ; améliorer l'offre des semences à travers la création des banques de semences d'espèces forestières et la mise en place des pépinières de référence ; promouvoir les actions de reboisement ; et améliorer l'information sur l'état de la ressource forestière.

### **Dans le domaine de la gestion de la faune :**

Intensifier les actions visant à assurer la protection des espèces et des écosystèmes représentatifs de la biodiversité ; promouvoir l'écotourisme ; sécuriser les aires protégées ; et renforcer la lutte contre le braconnage.

De ce fait, la stratégie du sous-secteur forêt et faune, intégrée dans celle du secteur rural, consiste à assurer la conservation, la gestion et l'exploitation durable des écosystèmes forestiers en vue de répondre aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux des générations présentes et futures, à travers les trois principaux objectifs notamment un taux de

croissance du sous-secteur de 2,5 %, une production des grumes (équivalent) à deux millions de m<sup>3</sup> et une superficie des zones protégées égale à 20 % du territoire national. Plus concrètement, les orientations qui forment le socle de la stratégie du sous-secteur forêt et faune se déclinent à travers l'aménagement et la régénération du domaine forestier permanent, la valorisation des ressources forestières et fauniques, la promotion de nouvelles essences, la stabilisation des volumes exploités de grumes autour de 2,5 millions de m<sup>3</sup>, la promotion de l'exploitation du bois dans les forêts de plantation, la promotion de la conversion énergétique des déchets forestiers pour la résolution des problèmes de bois énergie, l'optimisation de l'exploitation des forêts communales et communautaires. Pour l'atteinte de ses objectifs, le Ministère des Forêts et de la Faune capitalise les acquis de plus de quinze années de réformes forestières et se projette dans la dynamique de la SND30 et des nouveaux enjeux de l'heure comme les changements climatiques, le braconnage transfrontalier et intègre également les aspirations des populations à la base. Ce département ministériel s'appuie sur quatre (4) axes stratégiques dont les objectifs sont contenus dans le tableau ci-après :

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques
Amélioration de la gestion durable des forêts	Sécuriser et gérer durablement l'espace forestier
Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées	Sécuriser les aires protégées et valoriser durablement les ressources fauniques
Valorisation des ressources forestières	Promouvoir le développement et la transformation des ressources ligneuses et non ligneuses
Amélioration de la gestion et de la gouvernance du sous-secteur	Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles dans la mise en œuvre des activités du sous-secteur

Ces axes stratégiques se déclinent en trois programmes techniques/opérationnels et un programme support/transversal ci-après :

**Programme 054** : Aménagement et renouvellement de la ressource forestière ;

**Programme 056** : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées;

**Programme 058** : Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses ;

**Programme 060** : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêt et faune.

## ■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

En référence au Décret N° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune, modifié et complété par le Décret N° 2005/495 du 31 décembre 2005, ce département ministériel est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière des forêts et de la faune. A ce titre, il est responsable de la gestion et de la protection des forêts du domaine national, de la mise au point et du contrôle de l'exécution des programmes de régénération, de reboisement, de l'inventaire et de l'aménagement des forêts, du contrôle du respect de la réglementation dans le domaine de l'exploitation forestière par les différents intervenants, de l'application des sanctions administratives lorsqu'il y a lieu, de la liaison avec les organismes professionnels du sous-secteur forestier, de l'aménagement et de la gestion des jardins botaniques et de la mise en application des conventions internationales ratifiées par le Cameroun en matière de faune et de chasse. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 22 du Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant réorganisation du Gouvernement, le Ministère des Forêts et de la Faune est également chargé de l'aménagement et la gestion des aires protégées, de l'inventaire et la protection de la faune et de la flore et du suivi des organisations sous régionales s'occupant de la préservation de l'écosystème sous régional en liaison avec les départements ministériels concernés. En effet, la structure placée sous sa tutelle et ses services rattachés sont les suivants :

**l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR)**, qui est une société à capital public créée par Décret N° 2002/156 du 18 juin 2002. Elle a pour objectif d'appuyer directement ou indirectement la mise en œuvre du Programme National de Développement des Plantations Forestières Privées et Communautaires et d'exécuter en outre toute autre tâche à elle confiée par le Ministre en charge des forêts, notamment l'exécution de la fonction d'autorité scientifique CITES Flore et gestion des réserves forestières transférées, etc.

**l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo**, qui est une institution sous régionale en charge de la formation du personnel de la production rurale. Les programmes de formation satisfont les besoins de l'administration forestière et ceux liés à l'exploitation, la transformation forestière, l'aménagement des forêts, la conservation de la biodiversité et à la protection de la nature et de l'environnement ;

**l'Ecole de Formation des Spécialistes de la Faune de Garoua**, qui est un établissement de droit camerounais créé pour servir les pays de l'espace francophone d'Afrique. A vocation régionale, dispensant un enseignement technique et professionnel en matière de conservation, de gestion de la faune sauvage et des aires protégées, elle est aussi investie d'une mission de formation continue, de recherche et d'appui au développement durable dans toute l'Afrique francophone.

**le Centre Spécialisé de Promotion du Bois de Yaoundé**, qui a été créé dans le cadre du projet PNUD-FAO, en vue de répondre au double-constat de la faible productivité des forêts du Cameroun (exploitation sélective) et du manque de formation, études, recherche appliquée et services d'ingénieur conseil.

Il existe également deux Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) institués auprès du ministère en charge des forêts et de la faune, notamment le **Fonds Spécial de Développement Forestier (FSDF)** et le **Fonds Spécial de Protection de la Faune (FSPF)**, créés par la Loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche dont les modalités de fonctionnement ont été fixées par le Décret N° 96/237/PM du 10 avril 1996, qui participent à la mise en œuvre de son budget programme avec pour objectifs, le financement des opérations d'aménagement, de conservation et de développement durable des ressources forestières et la contribution pour le compte de l'Etat au financement des organismes internationaux. Des projets à financements conjoints en cours d'exécution contribuent aussi à l'atteinte des objectifs du sous-secteur forêt et faune à travers des investissements qui sont réalisés en faveur des populations et pour une meilleure gestion des ressources forestières et fauniques, à savoir :

**le Programme de gestion durable des ressources naturelles dans la Région du Sud-ouest** financé par le KfW dont la finalité est de préserver les écosystèmes de grande valeur de la Région du Sud-ouest tout en contribuant de manière durable à l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines ;

**le Programme sectoriel forêt et environnement, fonds commun, phase II et III, protection du climat (REDD +), et de l'aménagement du territoire** financé par KfW, qui pour certaines composantes contribue à la conservation durable des écosystèmes forestiers précieux et d'importance mondiale au Cameroun et à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées ;

**le Projet de conservation intégrée et transfrontalière de la biodiversité dans les bassins de la République du Cameroun (TRIDOM II)** qui permet notamment d'améliorer la gouvernance du complexe transfrontalier dans l'interzone de Dja-Odzala-Minkébé au Cameroun , il soutient la surveillance de l'évolution de la biodiversité, de l'exploitation des ressources et des fonctions écologiques tout en contribuant à réduire la pauvreté, grâce à la gestion communautaire des ressources naturelles.

En outre, le Ministère des Forêts et de la Faune assure en collaboration avec le Ministère des Relations Extérieures, la liaison entre le Gouvernement et certaines organisations internationales telles que :

**l'organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)** située à Yokohama au Japon est créée aux termes de l'accord international sur les bois tropicaux de 1983. Les principaux objectifs de ladite organisation portent sur la promotion de l'expansion et de la diversification du commerce international des bois tropicaux issus des forêts en gestion durable et exploitées dans la légalité, et la promotion de la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois d'œuvre ;

**la commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)**, qui est l'unique instance d'orientation, de décision et de coordination des actions et initiatives sous régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers. Elle a été créée suite à

l'entrée en vigueur en décembre 2006 du traité relatif à la conservation et la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale qui fait suite à la déclaration de Yaoundé de 1999 ;

**l'organisation pour la conservation de la faune sauvage en Afrique (OCFSA)** dont le siège est à Yaoundé au Cameroun, est une institution sous régionale créée en 1983 à Khartoum, qui est chargée de lutter efficacement contre le braconnage transfrontalier et le trafic des produits de la faune auxquels font face les pays du Bassin du Congo ;

**l'organisation internationale pour le bambou et le rotin (INBAR)**, qui est une organisation intergouvernementale fondée en 1997 pour promouvoir à l'échelle mondiale le développement du bambou et du rotin au profit des populations et de l'environnement. Un accord de siège a été signé le 02 septembre 2018 entre le Cameroun et INBAR pour l'ouverture d'un bureau régional à Yaoundé pour l'Afrique Centrale ;

**la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES)**, qui est un accord intergouvernemental signé le 03 mars 1973 à Washington. La CITES dont le siège est à Genève en Suisse a pour mission de garantir que le commerce international des espèces inscrites dans ses annexes, ainsi que des parties et produits qui en sont issus, ne nuisent pas à la conservation de la biodiversité et repose sur l'utilisation durable des espèces sauvages.

### ■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

L'évaluation de la performance antérieure des programmes est axée principalement sur les années 2021 et 2022 à mi-parcours.

#### ■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

Le bilan technique récapitulé dans les tableaux ci-dessous présente pour chaque programme et action du chapitre 33, les principales cibles assorties des réalisations correspondantes.

##### 3.1.1. BILAN TECHNIQUE DES PROGRAMMES

**Mrd** : Milliards FCFA ; **Mln** : Millions FCFA ; **T** : Tonnes. ; **Edc** : Emplois directs créés.

PROGRAMMES	OBJECTIFS	INDICATEURS	Année 2021		Année 2022	
			Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
054. Aménagement et renouvellement de la ressource forestière	Assurer la gestion durable des forêts	Superficie des forêts aménagées	6 530 489 ha	6 494 521,74 ha	6 580 489 ha	64 741 ha
		Ressources générées par la gestion durable des forêts	60 Mrd	17,5 Mrd	30 Mrd	10 Mrd

056. Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées	Assurer la gestion durable et la valorisation de la faune et des aires protégées	Nombre d'aires protégées sous aménagement	49	49	50	50
		Ressources générées par la gestion de la faune et des aires protégées	850 Mln	454,5 Mln	900 Mln	617 Mln
058. Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses	Optimiser l'utilisation des ressources ligneuses et non ligneuses	Volume de bois débités légal mis sur le marché	2 150 000 m <sup>3</sup>	1 836 809,34 m <sup>3</sup>	2 300 000 m <sup>3</sup>	2 179 250 m <sup>3</sup>
		Quantité de bois énergie et produits forestiers non ligneux légaux mis sur le marché	50 000 T	37 738,914 T	57 221 T	34 967,121 T
		Nombre d'emplois directs des filières bois et des produits forestiers non ligneux	39 000 Edc	38 600 Edc	40 000 Edc	39 433 Edc
060. Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêt et faune	Accroître et améliorer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des acteurs au développement du sous-secteur	Taux de rendement dans la mise en œuvre des activités	98,3 %	82,8 %	98,3 %	58,20 %

### 3.1.2. BILAN TECHNIQUE DES ACTIONS

**Tc/a** : Touristes chasseurs par an ; **Mln** : Millions FCFA ; **V/a** : Visiteurs par an ; **Af** : Artisans formés ; **T** : Tonnes.

PROGRAMME 054 : AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE FORESTIERE						
ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	Année 2021		Année 2022	
			Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Aménagement des forêts	Gérer et exploiter durablement les forêts du domaine permanent	Superficie des forêts aménagées	6 530 489 Ha	6 494 521,74 Ha	35 967,26 Ha	64 741 Ha

## SYNTHESE DE LA STRATEGIE

## PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Approvisionnement du bois légal sur les marchés	<i>Stabiliser la production de bois légal</i>	<i>Volume de bois légal mis sur le marché</i>	2 500 000 m <sup>3</sup>	1 423 560 m <sup>3</sup>	2 500 000 m <sup>3</sup>	2 001 698,729 m <sup>3</sup>
Gestion participative des ressources forestières	<i>Accompagner les communes et les communautés dans la gestion des opérations forestières</i>	<i>Superficie des forêts exploitées en gestion participative</i>	65 000 ha	79 214,03 ha	66 000 ha	21 787 ha
Reboisement et régénération des ressources forestières	<i>Augmenter les surfaces reboisées dans les concessions aménagées</i>	<i>Superficie forestière cumulée reboisée</i>	31 034,7 ha	175 ha	2 000 ha	0 ha
Pilotage du Programme	<i>Améliorer les performances du programme</i>	<i>Nombre de dialogues de gestion tenus par an</i>	07	12	12	09

## PROGRAMME 056 : SECURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTEGEES

ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	Année 2021		Année 2022	
			Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Aménagement des zones de chasse (ZIC, ZICGC)	<i>Accroître le nombre de touristes chasseurs dans les zones de chasse</i>	<i>Nombre de touristes chasseurs</i>	290 Tc/a	200 Tc/a	300 Tc/a	251 Tc/a
Sécurisation des ressources fauniques et des aires protégées	<i>Réduire le braconnage et la criminalité faunique</i>	<i>Nombre d'Homme-Jour de patrouille réalisé</i>	-	-	35 000	59 972
Valorisation des ressources fauniques	<i>Optimiser les recettes générées par la gestion des ressources fauniques</i>	<i>Montant des recettes fauniques générées</i>	850 Mln	454,5 Mln	900 Mln	617 Mln
Aménagement des aires protégées	<i>Augmenter la superficie des aires protégées sous aménagement</i>	<i>Superficie d'aires protégées sous aménagement</i>	6 034 168 Ha	6 004 168 Ha	100 000 Ha	97 480 Ha
Promotion de l'écotourisme dans et autour des aires protégées	<i>Améliorer l'attractivité des aires protégées</i>	<i>Nombre de visiteurs dans les aires protégées</i>	110 000 V/a	28 308 V/a	115 000 V/a	46 846 V/a

## SYNTHESE DE LA STRATEGIE

## PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Renforcement de la compétence des professionnels et spécialistes de la faune	Accroître l'effectif des professionnels et spécialistes de la faune	Nombre des professionnels et spécialistes de la faune formés	-	-	60	54
Pilotage du programme	Améliorer la performance du programme	Nombre de dialogues de gestion tenus par an	-	-	12	07

## PROGRAMME 058 : VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIERES LIGNEUSES ET NON LIGNEUSES

ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	Année 2021		Année 2022	
			Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Promotion des essences Peu ou pas connus	Augmenter la gamme des essences commercialisables	Nombre de nouvelles espèces promues	-	-	2	0
Approvisionnement du marché en bois débités	Augmenter le volume de bois débité légal mis sur le marché	Volume de bois débité mis sur le marché	2 150 000 m <sup>3</sup>	1 836 809,34 m <sup>3</sup>	2 300 000 m <sup>3</sup>	2 179 250 m <sup>3</sup>
Intensification de la valorisation du bois	Améliorer la compétitivité des artisans et industriels de bois en vue d'accroître le rendement matière	Nombre d'acteurs formés	250 Af	0 Af	250 Af	150 Af
Développement des filières bois-énergie	Accroître l'offre légale de bois-énergie sur le marché	Quantité de bois-énergie mise sur les marchés	45 000 T	32 874,374 T	50 000 T	30 981,328 T
Développement des filières produits forestiers non ligneux (PFNL)	Promouvoir le développement de la transformation des produits forestiers non ligneux	Quantité légale des PFNL mise sur le marché	5 000 T	4 864,54 T	7 221 T	5 390,2453 T
Pilotage du programme	Améliorer les performances du programme	Nombre de dialogues de gestion tenus par an	12	12	12	10

## PROGRAMME 060 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR FORET ET FAUNE

ACTIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	Année 2021		Année 2022	
---------	-----------	-------------	------------	--	------------	--

## SYNTHESE DE LA STRATEGIE

## PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

			Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Cadre de travail	<i>Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats</i>	<i>Proportion des personnels disposant d'un poste de travail</i>	100 %	38,5 %	70 %	55 %
Planification et gestion budgétaire	<i>Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense</i>	<i>Proportion d'extrants de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais</i>	100 %	100 %	100 %	100 %
Système d'information et production statistique	<i>Mettre à disposition des décideurs et usagers des informations de données statistiques fiables pour le suivi évaluation de la performance</i>	<i>Proportion de productions statistiques publiées annuellement</i>	100 %	95 %	100 %	88 %
Ressources humaines	<i>Améliorer la gestion des ressources humaines</i>	<i>Proportions des outils de la gestion des ressources humaines mises en œuvre annuellement</i>	100 %	72 %	100 %	55 %
Contrôle et audit interne du fonctionnement et de la performance des services	<i>Améliorer le fonctionnement et la performance des services</i>	<i>Proportion des structures contrôlées et auditées par an</i>	70 %	50 %	100 %	50 %
Conseil et assistance juridique	<i>Veiller au respect des lois et règlements</i>	<i>Proportion de textes élaborés et avis juridiques produits par an dans les délais</i>	100 %	95 %	100 %	97,7 %
TIC, communication et relation publique	<i>Optimiser les échanges administratifs entre des différentes structures du MINFOF et accroître la visibilité des actions menées</i>	<i>Taux d'insertion des publications dans les supports écrits, audiovisuels, électroniques et cybernétiques</i>	100 %	65 %	100 %	65 %

Ressources documentaires et information des usagers	Améliorer la gestion des ressources documentaires et informations d'accueil	Proportion des documents/informations ventilés ou archivés dans les services	100 %	100 %	100%	86,68 %
Coordination et suivi des activités	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère	Proportion d'instance de coordination et de dialogue de gestion tenus par an	100 %	79,16 %	100 %	51,28 %

En 2022, **le Programme 054 : Aménagement et renouvellement de la ressource forestière**, avait projeté :

- de gérer et exploiter durablement les forêts du domaine permanent en portant la superficie des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) sous aménagement à 35 967,26 ha . Au 31 octobre 2022, nous sommes rendus à 64 741 ha, soit un taux de **179,9%** ;
- de stabiliser la production de bois légal à 2 500 000 m<sup>3</sup>. Au 31 octobre 2022, 2 001 698,7 m<sup>3</sup> de bois légal ont été mis sur le marché, soit un taux de **80,07%** ;
- d'accompagner les communes et les communautés dans la gestion des opérations forestières en portant les superficies des forêts communales et communautaires en production à 66 000 ha. Au 31 octobre 2022, une superficie de 21 787 ha est en production, soit un taux de **33,01%** ;
- d'augmenter les surfaces reboisées dans les concessions aménagées de 2 000 ha. Au 31 octobre 2022, aucun hectare n'a encore été reboisé, soit **0%** ;
- d'améliorer les performances du programme à travers la tenue de 12 dialogues de gestion. Au 31 octobre 2022, 09 dialogues de gestion ont été tenus, soit un taux de **75%**.

En 2022, **le Programme 056 : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées** a projeté :

- d'accroître le nombre de touristes chasseurs à 300 dans les zones de chasse (zones d'intérêt cynégétique et zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire). Au 31 octobre 2022, 251 touristes chasseurs ont été enregistrés, soit un taux de **83,67%** ;
- de réduire le braconnage et la criminalité faunique en portant le nombre d'hommes-jours de patrouilles à 35 000. Au 31 octobre 2022, 59 972 hommes-jours de patrouilles ont été effectués, soit un taux de **171,35%** ;
- d'optimiser les recettes générées par la gestion des ressources fauniques à 900 000 000 FCFA. Au 31 octobre 2022, 617 038 532 FCFA ont été collectés, soit un taux de **70,90%** ;
- d'augmenter la superficie des aires protégées sous aménagement à 100 000 ha. Au 31 octobre 2022, une superficie de 97 480 ha a été mise sous aménagement, pour un taux de réalisation de **97,48%** ;
- d'améliorer l'attractivité des aires protégées en portant le nombre de visiteurs à 115 000. Au 31 octobre 2022, 46 846 visiteurs ont été enregistrés dans les aires protégées pour un taux de réalisation de **40,74%** ;
- d'accroître l'effectif des professionnels et spécialistes de la faune au nombre de 60. Au 31

octobre 2022, 54 professionnels et spécialistes ont été formés, pour un taux de **90%** ;  
 - d'améliorer les performances du programme à travers la tenue de 12 dialogues de gestion. Au 31 octobre 2022, 07 dialogues de gestion ont été tenus, soit un taux de **58,33%**.

En 2022, **le Programme 058 : Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses** a projeté :

- d'augmenter la gamme des essences commercialisées à travers la promotion de 02 nouvelles essences peu ou pas connues. Au 31 octobre 2022, aucune n'a été promue, soit un taux de **0%**. Il y a lieu de relever que les deux essences identifiées à savoir « le Lotofa et le Cordia », n'ont pas pu être promues faute de moyens financiers.
- d'augmenter le volume de bois débité légal mis sur le marché local de 2 300 000 m<sup>3</sup>. Au 31 octobre 2022, un volume de 2 179 250 m<sup>3</sup> a été effectivement mis sur le marché, soit un taux de réalisation de **94,75%** ;
- d'améliorer la compétitivité dans les 2<sup>eme</sup> et 3<sup>eme</sup> transformations à travers la formation de 250 artisans et industriels dans les métiers bois, en techniques de séchage et de finition des ouvrages en bois. Au 31 octobre 2022, 150 artisans ont été formés, soit un taux de **60%** ;
- d'accroître l'offre légale de bois-énergie en mettant sur le marché un volume de 50 000 tonnes. Au 31 octobre 2022, un volume de 30 981,328 tonnes de bois énergie a été mis sur le marché, soit un taux de **61,96%** ;
- de promouvoir le développement de la transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL) en mettant sur le marché un volume de 7 221 tonnes. Au 31 octobre 2022, un volume de 5390,2453 tonnes des PFNL a été mis sur le marché, soit un taux de **74,65%** ;
- d'améliorer les performances du programme à travers la tenue de 12 dialogues de gestion. Au 31 octobre 2022, 10 dialogues de gestion ont été tenus, soit un taux de **83,33%**.

En 2022, **le Programme 060 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêt et faune**, a projeté :

- de doter les différents services en infrastructures et équipements adéquats en portant la proportion de personnels disposant d'un poste de travail à 70%. Au 31 octobre 2022, les travaux de construction de l'immeuble siège du Ministère des Forêts et de la Faune se poursuivent tandis que ceux de l'immeuble siège de Commission des Forêts d'Afrique Centrale seront livrés à partir du 07 janvier 2023, soit un taux de réalisation de **55%** ;
- d'améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense à travers la production annuelle dans les délais de 06 extraits de la chaîne Planification – Programmation – Budgétisation – Suivi/Évaluation (PPBS). Au 31 octobre 2022, 06 documents sont disponibles, soit un taux de réalisation de **100%** ;
- de mettre à disposition des décideurs et usagers des informations et données statistiques fiables pour le suivi-évaluation de la performance. Au 31 octobre 2022, l'annuaire statistique 2021 du Ministère des Forêts et de la Faune est disponible en version électronique, les étapes restantes étant *la traduction, l'impression et la diffusion dudit document*, soit un taux de réalisation **88%** ;
- d'améliorer la gestion des ressources humaines à travers 100% des outils de gestion y

afférents mises en œuvre annuellement. Au 31 octobre 2022, le taux est évalué à **55%** ;

- d'améliorer le fonctionnement et la performance des services à travers 100% desdits services contrôlés et audités par an. Au 31 octobre 2022, cette action connaît un taux de **50%**;
- de veiller au respect des lois et règlements à travers 100% des textes élaborés et d'avis juridiques produits par an dans les délais. Au 31 octobre 2022, le taux est de **97,7%** ;
- d'optimiser les échanges administratifs entre les différentes structures et accroître la visibilité des actions menées à travers l'insertion des publications dans les supports écrits, audiovisuels, électroniques et cybernétiques. Au 31 octobre 2022, le taux est de **65%** ;
- d'améliorer la gestion des ressources documentaires et informations d'accueil à travers des documents/informations ventilés ou archivés dans les services. Au 31 octobre 2022, il est enregistré un taux de **86,68%** ;
- d'assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du Ministère à travers les instances de coordination et de dialogue de gestion tenus par an. Au 31 octobre 2022, un taux de **51,28%** a été obtenu au terme de la capitalisation de ces diverses instances de pilotage et de coordination.

Les statistiques techniques ci-dessus présentées sont celles prises à partir du 31 octobre 2022 et sont donc susceptibles de connaître d'autres évolutions d'ici la fin de l'année.

### ■ 3.2. BILAN FINANCIER

Le bilan financier récapitulé dans les tableaux ci-dessous présente pour chaque programme et ressources du chapitre 33, le taux d'engagement des crédits de paiement en dépenses (hors salaires et financements extérieurs).

#### 3.2.1. BILAN FINANCIER EN RESSOURCES INTERNES ORDINAIRES

Dans le cadre de la régulation budgétaire, un blocage de précaution de 15% est appliqué sur les lignes budgétaires en biens et services, ceci conformément aux dispositions de la Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des autres entités publiques pour l'exercice 2022.

##### 3.2.1.1. BILAN FINANCIER DES PROGRAMMES POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2021

PROGRAMME 961 : AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE FORESTIERE (en milliers FCFA)				
ACTIONS	MONTANT CP INITIAL (LFI)	MONTANT CP REVISE (LFR)	MONTANT CP ENGAGE	TAUX (%)
Aménagement des forêts	289 560	289 560	158 795	54,84
Pilotage du Programme	1 083 900	1 083 900	1 040 776	96,02

## SYNTHESE DE LA STRATEGIE

## PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Approvisionnement légal des marchés	472 250	472 250	277 872	58,84
Gestion participative des ressources forestières	6 000	6 000	1 700	28,33
Reboisement et régénération des ressources forestières	306 000	306 000	301 685	98,59
<b>TOTAL PROGRAMME 961</b>	<b>2 157 710</b>	<b>2 157 710</b>	<b>1 780 828</b>	<b>82,53</b>
<b>PROGRAMME 962 : SECURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTEGEES (en milliers FCFA)</b>				
<b>ACTIONS</b>	<b>MONTANT CP INITIAL (LFI)</b>	<b>MONTANT CP REVISE (LFR)</b>	<b>MONTANT CP ENGAGE</b>	<b>TAUX (%)</b>
Aménagement des zones de chasse (ZIC, ZICGC)	3 201	3 201	1 921	60,01
Valorisation des ressources fauniques	261 600	261 600	156 960	60
Sécurisation et aménagement des aires protégées	284 300	284 300	165 793	58,32
Valorisation et promotion des aires protégées	157 000	157 000	93 698	59,68
Développement institutionnel et financement durable de la faune et des aires protégées	99 500	99 500	48 559	48,80
<b>TOTAL PROGRAMME 962</b>	<b>805 601</b>	<b>805 601</b>	<b>466 931</b>	<b>57,96</b>
<b>PROGRAMME 963 : VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIERES LIGNEUSES ET NON LIGNEUSES (en milliers FCFA)</b>				
<b>ACTIONS</b>	<b>MONTANT CP INITIAL (LFI)</b>	<b>MONTANT CP REVISE (LFR)</b>	<b>MONTANT CP ENGAGE</b>	<b>TAUX (%)</b>
Promotion des essences et commercialisation du bois	82 900	82 900	47 842	57,71
Encourager l'intensification de la valorisation du bois	105 360	105 360	60 919	52,82
Pilotage du Programme	2 180 100	2 180 100	1 505 018	69,03
Développement des filières bois-énergie	44 500	44 500	26 602	59,78
Développement des filières PFNL	11 000	11 000	1 700	14,45

## SYNTHESE DE LA STRATEGIE

## PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

<b>TOTAL PROGRAMME 963</b>	<b>2 423 860</b>	<b>2 423 860</b>	<b>1 642 081</b>	<b>68</b>
<b>PROGRAMME 960 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR FORET ET FAUNE (en milliers FCFA)</b>				
<b>ACTIONS</b>	<b>MONTANT CP INITIAL (LFI)</b>	<b>MONTANT CP REVISE (LFR)</b>	<b>MONTANT CP ENGAGE</b>	<b>TAUX (%)</b>
Coordination et suivi des activités du sous-secteur	543 500	495 500	251 219	50,70
Etudes stratégiques et planification	71 000	71 000	6 702	09,44
Gestion financière et budgétaire	75 500	75 500	46 802	61,99
Développement du système d'information Statistique	12 000	12 000	3 390	28,25
Amélioration du cadre de travail	266 500	305 527	150 503	49,26
Développement des TIC	256 200	260 173	107 755	41,42
Développement des ressources humaines	14 500	16 500	4 401	26,67
Contrôle et audit interne	62 000	62 000	21 278	34,32
Conseil juridique	46 000	46 000	9 701	21,09
Communication et relation publique	28 629	31 629	6 225	19,68
Gestion des ressources documentaires	45 000	45 000	5 801	12,89
Partenariats et suivi des programmes	117 500	117 500	22 462	19,12
<b>TOTAL PROGRAMME 960</b>	<b>1 538 329</b>	<b>1 538 329</b>	<b>636 239</b>	<b>41,36</b>
<b>TOTAL CHAPITRE 33</b>	<b>6 925 000</b>	<b>6 925 000</b>	<b>4 526 079</b>	<b>65,35</b>

## 3.2.1.2. BILAN FINANCIER DES PROGRAMMES À MI-PARCOURS DE L'EXERCICE 2022

<b>PROGRAMME 054 : AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE FORESTIERE (en milliers FCFA)</b>				
<b>ACTIONS</b>	<b>MONTANT CP INITIAL (LFI)</b>	<b>MONTANT CP REVISE (LFR)</b>	<b>MONTANT CP ENGAGE</b>	<b>TAUX (%)</b>
Aménagement des forêts	232 800	232 800	108 893	46,78
Approvisionnement du bois légal sur les marchés	434 171	434 171	217 950	50,20

## SYNTHESE DE LA STRATEGIE

## PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Gestion participative des ressources forestières	11 100	11 100	1 200	10,81
Reboisement et régénération des ressources forestières	354 885	354 885	351 100	98,93
Pilotage du Programme	40 050	40 050	13 138	32,80
<b>TOTAL PROGRAMME 054</b>	<b>1 073 006</b>	<b>1 073 006</b>	<b>692 281</b>	<b>64,52</b>
<b>PROGRAMME 056 : SECURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTEGEES</b> (en milliers FCFA)				
<b>ACTIONS</b>	<b>MONTANT CP INITIAL (LFI)</b>	<b>MONTANT CP REVISE (LFR)</b>	<b>MONTANT CP ENGAGE</b>	<b>TAUX (%)</b>
Aménagement des zones de chasse (ZIC, ZICGC)	5 950	5 950	2 200	36,97
Sécurisation des ressources fauniques et des aires protégées	218 705	218 705	109 353	50
Valorisation des ressources fauniques	6 970	6 970	1 700	24,39
Aménagement des aires protégées	265 168	265 168	130 109	49,07
Promotion de l'écotourisme dans et autour des aires protégées	139 250	139 250	70 188	50,40
Renforcement de la compétence des professionnels et spécialistes de la faune	52 225	52 225	31 488	60,29
Pilotage du programme	23 805	23 805	5 963	25,05
<b>TOTAL PROGRAMME 056</b>	<b>712 073</b>	<b>712 073</b>	<b>351 001</b>	<b>49,29</b>
<b>PROGRAMME 058 : VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIERES LIGNEUSES ET NON LIGNEUSES</b> (en milliers FCFA)				
<b>ACTIONS</b>	<b>MONTANT CP INITIAL (LFI)</b>	<b>MONTANT CP REVISE (LFR)</b>	<b>MONTANT CP ENGAGE</b>	<b>TAUX (%)</b>
Promotion des essences peu ou pas connus	12 025	9 925	3 507	35,34
Approvisionnement du marché en bois débités	99 875	99 875	48 898	48,96
Intensification de la valorisation du bois	16 750	16 750	8 675	51,79
Développement des filières bois-énergie	63 495	63 495	31 110	49

**SYNTHESE DE LA STRATEGIE**

## PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Développement des filières produits forestiers non ligneux (PFNL)	16 160	16 160	6 325	39,14
Pilotage du programme	13 775	15 875	9 500	59,84
<b>TOTAL PROGRAMME 058</b>	<b>222 080</b>	<b>222 080</b>	<b>108 015</b>	<b>48,64</b>
<b>PROGRAMME 060 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR FORET ET FAUNE (en milliers FCFA)</b>				
<b>ACTIONS</b>	<b>MONTANT CP INITIAL (LFI)</b>	<b>MONTANT CP REVISE (LFR)</b>	<b>MONTANT CP ENGAGE</b>	<b>TAUX (%)</b>
Cadre de travail	3 529 181	3 552 600	3 239 214	91,18
Planification et gestion budgétaire	182 888	175 663	116 232	66,17
Système d'information et production statistique	11 688	11 688	0	0
Ressources humaines	244 708	279 992	218 338	77,98
Contrôle et audit interne du fonctionnement et de la performance des services	46 888	47 088	18 380	39,03
Conseil et assistance juridique	25 500	29 250	16 566	56,64
TIC, communication et relation publique	48 875	41 875	20 585	49,16
Ressources documentaires et information des usagers	27 985	22 985	11 261	48,99
Coordination et suivi des activités	492 525	449 097	250 534	55,79
<b>TOTAL PROGRAMME 060</b>	<b>4 610 236</b>	<b>4 610 236</b>	<b>3 891 110</b>	<b>84,40</b>
<b>TOTAL CHAPITRE 33</b>	<b>6 617 395</b>	<b>6 617 395</b>	<b>5 042 407</b>	<b>76</b>

S'agissant de la contractualisation des projets d'investissement public, la priorité est accordée à la poursuite des projets pluriannuels de construction de l'immeuble siège (MINFOF) et celui de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

### 3.2.2. BILAN FINANCIER EN RESSOURCES INTERNES SPECIALES

Les tableaux ci-dessous présentent pour chacun des Comptes d'Affectation Spéciale, la situation portant sur la mobilisation des recettes et de l'exécution des dépenses à mi-parcours de l'exercice budgétaire 2022.

### 3.2.2.1. FONDS SPECIAL DE DEVELOPPEMENT FORESTIER (FSDF)

Le Fonds Spécial de Développement Forestier est destiné à assurer le financement des opérations d'aménagement, de conservation et de développement durable des ressources forestières à travers la mise en place de la 2<sup>ème</sup> phase du Système Intégré de Gestion des Informations Forestières (SIGIF2), le développement des plantations dans les réserves forestières et périmètres de reboisement de l'Etat, ainsi que la promotion et la transformation plus poussée du bois, afin de contribuer à une meilleure valorisation des essences forestières nationales, à favoriser le transfert de technologies, à créer des emplois et à contribuer plus significativement à la croissance.

Programme	Montant AE voté (FCFA)	Montant CP voté (FCFA)	Recettes mobilisées (FCFA)	Taux de mobilisation (%)	Montant CP exécuté (FCFA)	Taux d'exécution (%)
054. Aménagement et renouvellement de la ressource forestière	2 500 000 000	2 500 000 000	2 361 844 000	94,47	1 373 453 000	54,93
058. Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses						
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 000 000</b>	<b>2 500 000 000</b>	<b>2 361 844 000</b>	<b>94,47</b>	<b>1 373 453 000</b>	<b>54,93</b>

### 3.2.2.2. FONDS SPECIAL DE PROTECTION DE LA FAUNE (FSPF)

Le Fonds Spécial de Protection de la Faune créé en soutien aux actions et activités liées à la sécurisation et à la valorisation des ressources fauniques et des aires protégées avec pour objectif de financer les opérations d'aménagement, de conservation et de développement durable des ressources fauniques et des aires protégées, et de contribuer pour le compte de l'Etat au financement des organismes internationaux, assure le renforcement de l'aménagement et de la sécurisation des aires de conservation et de protection de la faune ; l'appui aux investissements et à l'écotourisme dans les aires protégées, ainsi que l'accélération de la valorisation de la faune au profit du développement local.

Programme	Montant AE voté (FCFA)	Montant CP voté (FCFA)	Recettes mobilisées (FCFA)	Taux de mobilisation (%)	Montant CP exécuté (FCFA)	Taux d'exécution (%)
056. Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées =	500 000 000	500 000 000	114 374 787	22,9	70 538 065	61,67

TOTAL	500 000 000	500 000 000	114 374 787	22,9	70 538 065	61,67
-------	-------------	-------------	-------------	------	------------	-------

### ■ 3.3. PERSPECTIVES

En perspective, le Ministère des Forêts et de la Faune est interpellé dans l'opérationnalisation des actions suivantes :

#### 3.3.1. PROGRAMME 054

la sécurisation des forêts du domaine forestier permanent ;  
 le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production ;  
 la poursuite du déploiement de la 2<sup>ème</sup> phase du Système Intégré de Gestion des Informations Forestières (SIGIF), dont l'objectif est d'améliorer le système de vérification de la légalité et de la traçabilité des bois du Cameroun ;  
 la contribution à la restauration des paysages forestiers ;  
 l'appui au reboisement dans certaines communes du territoire national ;  
 le développement des plantations dans les réserves forestières et périmètres de reboisement de l'Etat, avec pour objectif de développer et d'entretenir annuellement 40 000 hectares de plantation forestière à travers la mise en œuvre du Programme National de Développement des Plantations Forestières (PNDPF).

#### 3.3.2. PROGRAMME 056

le suivi de la gestion de la faune dans les zones de chasse à l'effet de s'assurer du respect des prescriptions et des orientations des plans de gestion de la faune, pour un prélèvement durable qui accroît les revenus générés par ce secteur d'activité couplé au souci d'amélioration des conditions de vie des populations riveraines guideront les interventions du programme ;  
 la promotion de l'écotourisme dans les aires protégées à travers la mise en œuvre des Memoranda d'Entente signés avec le Ministère du Tourisme et des Loisirs, et certains partenaires techniques et financiers sera au centre des interventions ;  
 la poursuite des sensibilisations des populations riveraines en vue de réduire les conflits homme/faune et de promouvoir l'adhésion de toutes les parties prenantes à la gestion des aires protégées et des ressources fauniques ;  
 la lutte contre la criminalité faunique à travers l'opérationnalisation de la stratégie élaborée à ce sujet, les patrouilles régulières et les opérations coup de poing se poursuivront ;  
 le développement des constructions et des équipements des aires protégées dans l'optique de poursuivre l'amélioration des conditions de vie et de travail des écogardes ;  
 la poursuite du processus de mise en place et de développement des jardins zoologiques.

#### 3.3.3. PROGRAMME 058

l'élargissement de la gamme des essences prélevées dans nos forêts, couplé à la promotion et la transformation plus poussée du bois, avec pour objectif de contribuer à une meilleure valorisation des essences forestières nationales, à favoriser le transfert de technologies, à créer des emplois et à contribuer plus significativement à la croissance ;

l'amélioration de l'approvisionnement du marché intérieur du bois en bois légal par la capitalisation des résultats obtenus après l'essai pilote dans les Régions de l'Est et du Sud ;

la poursuite de l'élaboration, de la vulgarisation des normes de transformation du bois et des produits forestiers non ligneux ;

la collecte et la centralisation des statistiques relatives à la transformation et à l'exportation du bois et des produits forestiers non ligneux ;

la cartographie et le suivi des unités de transformation du bois ;

la professionnalisation des acteurs des filières des produits forestiers non ligneux ;

le renforcement des capacités des artisans menuisiers ;

la mise en œuvre du Programme National de Développement des Produits Forestiers Non Ligneux (PND-PFNL) et de la valorisation du bambou en particulier.

#### **3.3.4. PROGRAMME 060**

la poursuite des travaux de construction de l'immeuble siège du Ministère des Forêts et de la Faune ;

l'achèvement des travaux de construction de l'immeuble siège de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale ;

le renforcement des actions du cadre logique harmonisé, avec le concours de l'Institut National de la Statistique, pour le suivi du développement d'outils de collecte, de stockage, de traitement et de diffusion des statistiques forestières et fauniques ;

l'identification des enseignements relatifs au mode de gestion, à l'organisation du travail et à la planification des activités pertinentes permettant l'atteinte des résultats ;

l'organisation des dialogues de gestion pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie (au niveau central, régional et départemental) ;

l'élaboration des documents de planification, de programmation et de rapportage ;

la finalisation du plan triennal de formation et l'organisation de la préparation militaire supérieure des personnels du corps des eaux et forêts ;

la couverture médiatique des activités sous sectorielles ;

l'élimination des opportunités de corruption dans le sous-secteur forêt et faune à travers l'audit et le contrôle des structures ;

l'alignement des interventions des partenaires techniques et financiers au cadre logique du département ministériel ;

l'amélioration du cadre de travail, de la gestion des ressources humaines et de la qualité de la dépense publique ;

l'amélioration de la gestion des ressources matérielles et documentaires à travers la modernisation du système d'archivage ;

la promotion du bilinguisme et des règles de « best practice » dans les structures.

#### ■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

L'objectif de la stratégie du sous-secteur forêt et faune, maillon essentiel du secteur rural, tend à faire en sorte que ***la gestion de la biodiversité du Cameroun soit améliorée pour contribuer à croissance et la création d'emplois dans un contexte de développement durable.*** Toutefois, elle vise à « ***assurer la conservation, la gestion et l'exploitation durable des écosystèmes forestiers en vue de répondre aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux des générations présentes et futures*** ».

#### ■ 5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

**Programme 054** : Aménagement et renouvellement de la ressource-forestière

**Responsable** : Directeur des Forêts

##### **Principaux intervenants :**

Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier ;  
 Ecole Nationale des Eaux et Forêts ;  
 Brigade Nationale des Opérations de Contrôle et de Lutte Anti Braconnage ;  
 Sous-direction des Inventaires et des Aménagements Forestiers ;  
 Sous-direction des Agréments et de la Fiscalité Forestière ;  
 Sous-direction de la Foresterie Communautaire ;  
 Cellule de Suivi de la Régénération, du Reboisement et de la Vulgarisation Sylvicole ;  
 Contrôle de Gestion du Programme ;  
 Administrations Partenaires ;  
 Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
 Partenaires Techniques et Financiers ;  
 Secteur privé ;  
 Organisations de la Société Civile.

##### **Exécution :**

Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ;  
 Délégations Départementales des Forêts et de la Faune ;  
 Postes de Contrôle Forestier et de Chasse ;  
 Postes de Contrôle/Check points Forestier - Traçabilité - MINFOF.

**Programme 056** : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées

**Responsable** : Directeur de la Faune et des Aires Protégées

**Principaux intervenants :**

Ecole de Formation des Spécialistes de la Faune ;  
Sous-direction des Aires Protégées ;  
Sous-direction de la Conservation de la Faune ;  
Sous-direction de la Valorisation et de l'Exploitation de la Faune ;  
Administrations partenaires ;  
Contrôle de Gestion du Programme ;  
Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Partenaires Techniques et Financiers ;  
Secteur privé ;  
Organisations de la Société Civile.

**Exécution :**

Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ;  
Délégations Départementales des Forêts et de la Faune ;  
Services de Conservation des Aires Protégées ;  
Postes de Contrôle Forestier et de Chasse.

**Programme 058** : Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses

**Responsable** : Directeur de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers

**Principaux intervenants :**

Centre de Promotion du Bois ;  
Sous-direction de la Promotion du Bois ;  
Sous-direction de la Transformation du Bois ;  
Sous-direction de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers Non Ligneux ;  
Administrations partenaires ;  
Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Partenaires Techniques et Financiers ;  
Contrôle de Gestion du Programme ;  
Secteur privé ;  
Organisations de la société civile.

**Exécution :**

Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ;  
Délégations Départementales des Forêts et de la Faune ;  
Postes de Contrôle Forestier et de Chasse.

**Programme 060** : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêt et faune

**Responsable** : Secrétaire Général

**Principaux intervenants :**

Ministre des Forêts et de la Faune ;  
 Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Forêts et de la Faune ;  
 Secrétariat Général ;  
 Inspection Générale ;  
 Direction des Affaires Générales ;  
 Division de la Coopération et de la Programmation ;  
 Sous-direction de l'Accueil, du Courrier et de Liaison ;  
 Sous-Direction du Budget et du Matériel ;  
 Sous-Direction des Personnels, de la Solde et des Pensions ;  
 Cellule de Coopération ;  
 Cellule de la Programmation et des Projets ;  
 Cellule du Projet SIGIPES ;  
 Cellule de Suivi ;  
 Cellule de Communication ;  
 Cellule Informatique ;  
 Cellule Juridique ;  
 Cellule de l'Enseignement ;  
 Cellule de Traduction ;  
 Contrôle de Gestion du Programme ;  
 Service des Archives et de la Documentation ;  
 Cellule Ministérielle de Lutte Contre la Corruption ;  
 Commission Interne de Maturation des Projets d'Investissement Public ;  
 Commission Ministérielle de Passation des Marchés ;  
 Comité Planification – Programmation – Budgétisation – Suivi/Évaluation ;  
 Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
 Partenaires Techniques et Financiers ;  
 Secteur privé ;  
 Organisations de la Société Civile.

**Exécution :**

Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ;  
 Délégations Départementales des Forêts et de la Faune ;  
 Services de Conservation des Aires Protégées ;  
 Postes de Contrôle Forestier et de Chasse.

**CADRE LOGIQUE DU MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE**

CHAPITRE 33 : MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE		
Programme	Objectif	Indicateurs

		Libellé	Niveau ref. 2021	Niveau cible 2023	Source de vérification
054. Aménagement et renouvellement de la ressource forestière	Assurer la gestion durable des forêts	Superficie de forêts aménagées	12 148 027	12 248 027	Superficie des forêts permanentes et des forêts en gestion participative issues de l'institut cartographique World Resources Institute (WRI)
		Ressources générées par la gestion durable des forêts	17,516	30	Taxe d'abattage, Frais d'assiette, Surtaxe à l'exportation, Ventes aux enchères, Redevance Forestière Annuelle
056. Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées	Assurer la gestion durable et la valorisation de la faune et des aires protégées	Nombre d'aires protégées sous aménagement	49	51	Rapports des missions de suivi-évaluation, Rapports d'activités
		Ressources générées par la gestion de la faune et des aires protégées	454,5	950	Registres de collecte, Rapports d'activités
058. Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses	Optimiser l'utilisation des ressources ligneuses et non ligneuses	Volume de bois débités légal mis sur le marché	1 836 809,34	2 450 000	Rapport annuel d'activités
		Quantité de bois énergie et produits forestiers non ligneux légaux mis sur le marché	37 738,914	62 672	Rapport annuel d'activités
		Nombre d'emplois directs des filières bois et des produits forestiers non ligneux	38 600	41 000	Rapport annuel d'activités
060. Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêt et faune	Accroître et améliorer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des acteurs au développement du sous-secteur	Taux de rendement dans la mise en œuvre des activités	82,8	100	Compte rendu des rencontres de gestion, Procès-Verbaux, Rapports d'activités, Rapports de performance

## CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 054

Aménagement et renouvellement de la ressource forestière						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	Aménagement des forêts	Gérer et exploiter durablement les forêts du domaine permanent	Superficie des forêts sous aménagement	12 148 027	12 248 027	Rapports d'activités, Plan d'aménagement approuvé
02	Approvisionnement du bois légal sur les marchés	Stabiliser la production de bois légal	Volume de bois légal mis sur le marché	1 423 560	2 500 000	Permis annuel d'opération des forêts communales, certificat annuel d'exploitation des forêts communautaires, rapport annuel d'activités, certificat de vente de coupe
03	Gestion participative des ressources forestières	Accompagner les communes et les communautés dans la gestion des opérations forestières	Superficie des forêts exploitées en gestion participative	79 214,03	66 000	Permis annuel d'opération des forêts communales, certificat annuel d'exploitation des forêts communautaires, rapport annuel d'activités
04	Reboisement et régénération des ressources forestières	Augmenter les surfaces reboisées dans les concessions aménagées	Superficie forestière cumulée reboisée	175	35 034,7	Rapports d'évaluation des superficies reboisées
05	Pilotage du programme	Améliorer les performances du programme	Nombre de dialogues de gestion tenus par an	7	12	Rapport annuel de performance, Compte-rendu des dialogues de gestion

## CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 056

Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	Aménagement des zones de chasse (ZIC, ZICGC)	Accroître le nombre de touristes chasseurs dans les zones de chasse	Nombre de touristes chasseurs	191	310	Rapports, registre de collecte
02	Sécurisation des ressources fauniques et des aires protégées	Réduire le braconnage et la criminalité faunique	Nombre d'Homme-Jour de patrouille réalisé	30 000	40 000	Budget de fonctionnement
03	Valorisation des ressources fauniques	Optimiser les recettes générées par la gestion des ressources fauniques	Montant des recettes fauniques générées	454 250	950	Régistres de collecte, Quitanciers, Rapports d'activités
04	Aménagement des aires protégées	Augmenter la superficie des aires protégées sous aménagement	Superficie d'aires protégées sous aménagement	0	6 915 856	les plans d'aménagements
05	Promotion de l'écotourisme dans et autour des aires protégées	Améliorer l'attractivité des aires protégées	Nombre de visiteurs dans les aires protégées	22 929	120 000	Rapports d'activités annuelles de la Direction de la Faune et des Aires Protégées, Régistres d'enregistrement des services de la conservation
06	Renforcement de la compétence des professionnels et spécialistes de la faune	Accroître l'effectif des professionnels et spécialistes de la faune	Nombre des professionnels et spécialistes de la faune formés	50	70	Rapports d'activités de l'Ecole des Spécialistes de la Faune de Garoua et de la Direction de la Faune et des Aires Protégées
07	Pilotage du programme	Améliorer la performance du programme	Nombre de dialogues de gestion tenus par an	12	12	Rapport annuel de performance, Compte-rendu des dialogues de gestion

## CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 058

## Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses

Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	Promotion des essences peu ou pas connus	Augmenter la gamme des essences commercialisées	Nombre de nouvelles espèces promues	58	60	Rapports MINFOF, COMCAM et Services déconcentrés, Rapports d'études
02	Approvisionnement du marché en bois débités	Augmenter le volume de bois débité légal mis sur le marché	Volume de bois débité mis sur le marché	421 628,2	2 450 000	Rapports MINFOF, COMCAM et Services déconcentrés, Rapports d'études
03	Intensification de la valorisation du bois	Améliorer la compétitivité des artisans et industriels de bois en vue d'accroître le rendement matière	Nombre d'acteurs formés	1 898	2 148	Rapports d'activités du Ministère des Forêts et de la Faune, Rapport de formation
04	Développement des filières bois-énergie	Accroître l'offre légale de bois-énergie légal sur le marché	Quantité de bois-énergie mise sur les marchés	17 107,17	55 000	Rapports annuel d'activités
05	Développement des filières Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)	Promouvoir le développement de la transformation des produits forestiers non ligneux	Quantité légale des PFNL mise sur le marché	1 627,99	7 672	Rapports d'activités des services centraux et déconcentrés du MINFOF et du COMCAM
06	Pilotage du programme	Améliorer les performances du programme	Nombre de dialogues de gestion tenus par an	12	12	Rapport annuel de performance, Compte-rendu des dialogues de gestion

## CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 060

## Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune

Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	Cadre de travail	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	Proportion des personnels disposant d'un poste de travail	38,5	75	Rapport de maîtrise d'oeuvre, Rapport de suivi des chantiers, PV de réception des matériaux et des équipements, Réunion de chantier
02	Planification et gestion budgétaire	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	Proportion d'extraits de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	100	100	Rapport d'activités, Documents de Planification et de programmation, Documents budgétaires et financiers
03	Système d'information et production statistiques	Mettre à disposition des décideurs et usagers des informations et données statistiques fiables pour le suivi évaluation de la performance	Proportion de production statistiques publiées annuellement	95	100	Rapport d'activités, Rapports de collecte des données, Annuaire statistique
04	Ressources humaines	Améliorer la gestion des ressources humaines	Proportion des outils de gestion des ressources humaines mises en oeuvre annuellement	72	100	Nombre d'actes de carrières traités et transmis au MINFOPRA, Rapports de mise en oeuvre du plan triennal de formation
05	contrôle et audit interne du fonctionnement et de la performance des services	Améliorer le fonctionnement et la performance des services	Percentage of structures inspected and audited per year	50	100	Rapport d'activités, rapport d'audit et de contrôle
06	Conseil et assistance juridique	Veiller au respect des lois et règlements	Proportion des textes élaborés et avis juridiques produits par an dans les délais	95	100	Rapport d'activités, Mémoire de défense près des tribunaux
07	TIC, Communication et relations publiques	Optimiser les échanges administratifs entre les différentes structures du MINFOF et accroître la visibilité des actions menées	Taux d'insertion des publications dans les supports écrits, audiovisuels, électronique et cybernétiques	100	100	Rapport d'activités, documentaires, brochures et publications sur le sous-secteur

**SYNTHESE DE LA STRATEGIE****PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

08	Ressources documentaires et information des usagers	Améliorer la gestion des ressources documentaires et information d'accueil	Proportion des documents/informations ventilés ou archivés dans les services	100	100	Rapport d'activités, archives et courriers consultables
09	Coordination et suivi des activités	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère	Proportion d'instance de coordination et de dialogue de gestion tenus par an	76,16	100	Rapports annuel de performance, rapport annuel d'activités, compte-rendus des instances de coordination (dialogue de gestion et réunions de coordination)

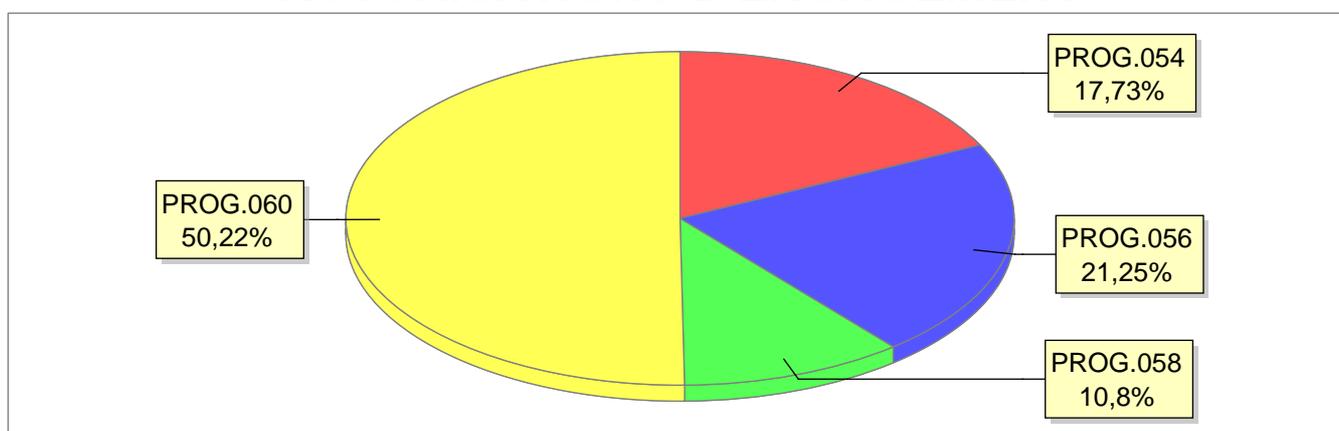
**DEUXIEME PARTIE**  
**CONTENU DES PROGRAMMES**



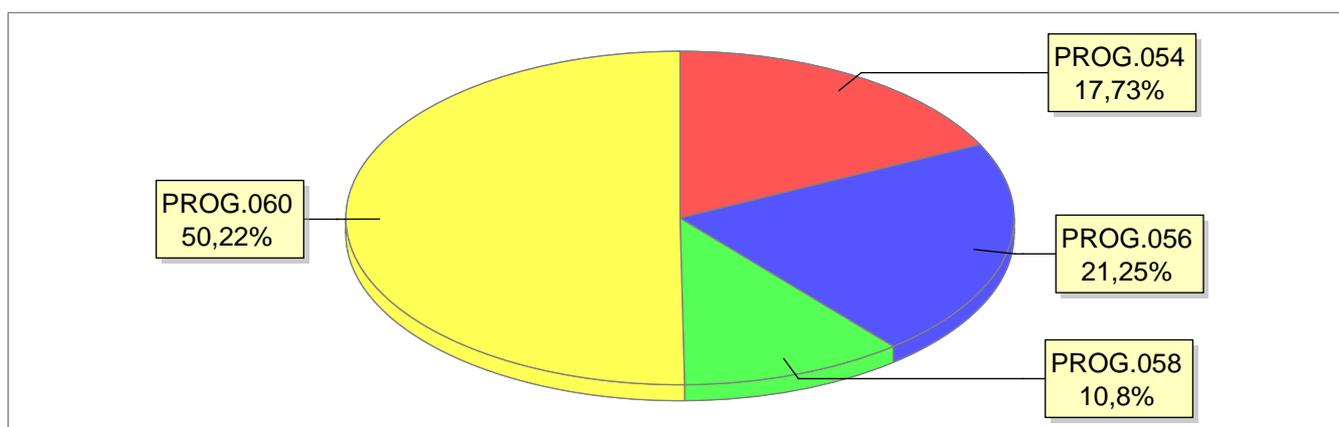
## REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
054	Aménagement et renouvellement de la ressource forestière	3 020 375 000	3 020 375 000	350 000 000	350 000 000	3 370 375 000	3 370 375 000
056	Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées	3 958 807 000	3 958 807 000	80 000 000	80 000 000	4 038 807 000	4 038 807 000
058	Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses	2 052 015 000	2 052 015 000	0	0	2 052 015 000	2 052 015 000
060	Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune	2 993 803 000	2 993 803 000	6 550 000 000	6 550 000 000	9 543 803 000	9 543 803 000
<b>TOTAL</b>		<b>12 025 000 000</b>	<b>12 025 000 000</b>	<b>6 980 000 000</b>	<b>6 980 000 000</b>	<b>19 005 000 000</b>	<b>19 005 000 000</b>

## AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



## CREDITS DE PAIEMENT





## **6. PROGRAMME 054**

Aménagement et renouvellement de la ressource forestière

RESPONSABLE DU PROGRAMME

**ANICET NGOMIN**



## ■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 054, nait du processus de la démarche du Gouvernement d'instaurer à travers plusieurs circulaires, des dispositions se rapportant à l'approche de planification des activités par programme pour le développement de l'Etat. Cette démarche qui se veut être une programmation axée sur les résultats consacre à ce programme intitulé "Aménagement et renouvellement de la ressource forestière", le point d'ancrage de la gestion durable des forêts camerounaises afin d'apporter des solutions à la problématique d'exploitation illégale des forêts et de perte du couvert forestier. Les forêts, dans leur rôle de développement économique et de protection de l'environnement doivent être aménagées étant donné que la production de bois est un secteur porteur de l'économie camerounaise à travers les activités liées à l'exploitation forestière. A ce sujet, la contribution du sous-secteur forestier au Produit Intérieur Brut (PIB) national est estimée à 4%, ce qui le classe troisième secteur économique après le pétrole et les recettes fiscales, pour une production qui oscille autour de 2,5 millions de m<sup>3</sup> exploités par an. Cependant, cette exploitation forestière lorsqu'elle est mal conduite cause d'énormes dégâts sur les peuplements résiduels d'où la déforestation et la perte du couvert forestier. La loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche en son article 22, stipule que les forêts permanentes doivent couvrir au moins 30% de la superficie totale du territoire national et représenter la diversité écologique du pays. Les inventaires forestiers réalisés au cours des années antérieures démontrent une tendance au recul du couvert forestier. Le domaine forestier permanent étant le lieu de la majeure partie de la production forestière, cette exploitation doit se faire selon les normes requises, mais surtout en pensant aux générations futures qui devront elles aussi pouvoir continuer à l'exploiter. D'où la nécessité d'établir un programme de gestion durable des espaces forestiers. A ce sujet, la politique forestière du Cameroun a été définie aussitôt après le Sommet de la Terre de Rio en 1992. Son objectif général était de pérenniser et développer les fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts du Cameroun, dans le cadre d'une gestion intégrée qui assure, de façon soutenue et durable, la conservation et l'utilisation des ressources et des écosystèmes forestiers. C'est donc sur cette base que la loi forestière qui continue à régir le secteur jusqu'à présent a été rédigée. Une révision de cette loi est initiée afin d'intégrer les évolutions connues tant au niveau international que national. Cette politique forestière visait à répondre au problème de dispersion des centres de décision dans le secteur forestier, marquant ainsi une nouvelle étape de l'évolution du cadre institutionnel.

**■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE****OBJECTIF 1** Assurer la gestion durable des forêts

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Superficie des forêts aménagées	ha	2021	12 148 027	2023	12 248 027

**PROGRAMME 054 - Aménagement et renouvellement de la ressource forestière**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Superficie des forêts aménagées
Objectif	Assurer la gestion durable des forêts
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	054 - Aménagement et renouvellement de la ressource forestière
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Forêts
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier ; Sous-direction des Inventaires et Aménagements Forestiers ; Sous-direction des Agréments et de la Fiscalité Forestière ; Sous-direction des Forêts Communautaires ; Cellule de la Régénération, du Reboisement et de la Vulgarisation Sylvicole ; Brigade Nationale de Contrôle ; Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ; Délégations Départementales des Forêts et de la Faune ; Postes de Contrôle Forestier et de Chasse.
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Superficies des forêts permanentes et forêts en gestion participatives hormis les Forêts communales
Unité de mesure	hectare (ha)
Mode de calcul	Compilation des superficies des forêts permanentes et forêts en gestion participative
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Année: 2020 Valeur: 12 148 027
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023 Valeur: 1.2248027E7
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 12 248 027
	Année: 2024 Valeur: 12 348 027
	Année: 2025 Valeur: 12 448 027
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Superficie des forêts permanentes et des forêts en gestion participative issues de l'institut cartographique World Resources Institute (WRI)
Mode de collecte des données	Compilation des données cartographiques issues de la base gérée en partenariat avec l'institut cartographique World Resources Institute (WRI)
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service de la Cartographie ; World Resources Institute (WRI).
Vérification/ Validation des données	Les données seront vérifiées par le Service de la Cartographie
Service responsable de la synthèse des données	Service de la Cartographie ;
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Service de la Cartographie ; World Resources Institute (WRI).
Coût de collecte et d'analyse	-
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	-
Modalités d'interprétation	L'augmentation de la superficie traduit la signature d'un nouvel acte de classement
5) Commentaires	
-	

## ■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** AMÉNAGEMENT DES FORÊTS
- ACTION 02:** APPROVISIONNEMENT DU BOIS LÉGAL SUR LES MARCHÉS
- ACTION 03:** GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES FORESTIÈRES
- ACTION 04:** REBOISEMENT ET RÉGÉNÉRATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES
- ACTION 05:** PILOTAGE DU PROGRAMME

## ■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Ce programme sera mise en œuvre à travers cinq (05) principales actions visant à gérer durablement les forêts du Cameroun, notamment :

L'aménagement des forêts dont l'objectif est de gérer et d'exploiter durablement les forêts du domaine permanent et l'indicateur étant la superficie des forêts sous aménagement. Il sera donc question de suivre l'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts du domaine forestier permanent, de poursuivre le processus de bornage et d'immatriculation des forêts classées en collaboration avec le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, et de suivre par satellite l'évolution du couvert forestier ;

L'approvisionnement légal des marchés dont l'objectif est de stabiliser la production de bois légal. L'indicateur étant le volume légal de bois mis sur le marché, il faudra déployer et assurer le fonctionnement du Système Intégré de Gestion de l'Information Forestière de seconde génération (SIGIF II), renforcer les capacités des acteurs de la filière bois, éditer les documents sécurisés d'exploitation, attribuer les PAO pour les UFA et forêts communales, attribuer les CAE pour les forêts communautaires et les certificats de vente de coupe, sensibiliser les parties prenantes sur la gestion des ressources forestières ;

La gestion participative des ressources forestières dont l'indicateur est la superficie des forêts exploitées en gestion participative permettra d'accompagner les communes dans leurs projets de création et d'aménagement des forêts communales, d'accompagner les communautés dans leurs projets de création et de gestion des forêts communautaires, de sensibiliser et de former les parties prenantes à la gestion des ressources forestières, de suivre la mise en œuvre des plans simple de gestion des forêts communautaires, de suivre la gestion des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières ;

Le reboisement et la régénération des ressources forestières dont l'objectif est d'augmenter les surfaces des superficies reboisées avec les superficies forestières cumulées reboisées comme indicateur. Il s'agira de vulgariser et de mettre en œuvre le Programme National de Développement des Plantations Forestières, d'accorder des subventions aux acteurs de reboisement et à l'Agence Nationale de Développement Forestier (ANAFOR) pour la réalisation des plantations forestières, de créer des banques de semences forestières, d'accompagner les communes dans l'aménagement des Réserves Forestières transférées et l'ANAFOR pour les

UFA dont elle est attributaire, de suivre la mise en œuvre des activités de reboisement, de renforcer les capacités des acteurs de reboisement en matière de sylviculture de seconde génération, de développer des outils de la sylviculture (base des données, normes de reboisement, guides sylvicoles, etc.). Le Décret N°2012/2878/PM du 27 mars 2012 fixe les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de promotion des activités de reboisement dans les périmètres urbains et les réserves forestiers concédées. Ces compétences portent sur la création des bois communaux et les plantations d'alignement dans les périmètres urbains, ainsi que le renouvellement des ressources forestières dans les réserves forestières concédées. En effet, la création des bois communaux et des plantations d'alignement par les communes dans le périmètre urbain aura pour but de promouvoir le service environnemental au bénéfice des populations locales, notamment la récréation, l'embellissement du paysage, la lutte contre l'érosion éolienne et hydrique, l'assèchement des marécages, la lutte contre la pollution de l'air et la lutte contre la pollution sonore, tandis que le renouvellement des ressources forestières dans les réserves forestières concédées aura pour objectif de contribuer à assurer la gestion durable de ces forêts domaniales à travers les activités de reboisement, de régénération et des interventions sylvicoles de conduite des peuplements.

Le pilotage du programme qui a comme objectif d'améliorer les performances du programme à travers la tenue mensuelle des dialogues de gestion.

Le programme envisage l'intégration plus accrue du genre dans ses activités à travers l'implication des femmes et des minorités dans la gestion durable des forêts pour une sensibilisation à la préservation de la ressource et une dénonciation de l'exploitation illégale. Dans le cadre de la régénération de ladite ressource, les associations de femmes et de minorités seront sollicitées pour mener des campagnes de reboisement, étant donné que les femmes des communautés devenues les prestataires, les gestionnaires et les administrateurs des ressources sont responsables des matières premières pour la préparation des aliments et des articles ménagers pour assurer le maintien de la famille.

### ■ 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

#### **ACTION 01**

##### *Aménagement des forêts*

Les activités de cette action ont été précédemment concentrées sur le classement des forêts du domaine forestier permanent afin d'incorporer les Unités Forestières d'Aménagement dans le domaine privé de l'Etat et les forêts communales dans les domaines privés des Communes. Il sera donc question maintenant de s'assurer que les forêts permanentes de production (UFA et Forêts Communales) classées sont gérées de manière durable et que celles-ci ne sont pas perturbées par des activités de déforestation. Ainsi, toutes ces forêts devront être dotées des plans d'aménagement à mettre en œuvre qui sont approuvés par l'administration et l'évolution du couvert forestier du domaine permanent fera l'objet d'un suivi satellitaire afin de détecter les

activités de déforestation. Il sera également question de poursuivre de concert avec le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, le bornage et l'immatriculation des forêts du domaine forestier permanent.

### OBJECTIF 1. Gérer et exploiter durablement les forêts du domaine permanent

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Superficie des forêts sous aménagement	ha	2021	12 148 027	2023	12 248 027

### ACTION 02

#### Approvisionnement du bois légal sur les marchés

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de partenariat pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés (APV/FLEGT), le programme va poursuivre le déploiement effectif du Système Intégré de Gestion de l'Information Forestière de deuxième génération (SIGIF2), afin d'assurer entre autres, la traçabilité du bois qui circulera sur le territoire national et l'approvisionnement en bois légal des marchés. Les précédentes années ont été marquées par l'engorgement du port de Douala, entraînant ainsi une réduction des exportations de bois et par conséquent, un ralentissement de la production, l'abandon de plusieurs ventes de coupe à cause des offres financières fallacieuses. Cet état de chose n'a pas permis d'atteindre la cible fixée à une production moyenne de 3 millions m<sup>3</sup> de grumes par an et la moyenne de 2,5 millions m<sup>3</sup> de grumes par an obtenue, a connu une forte contribution des bois issus de la récupération dans les sites des grands projets. En perspective, la production forestière annuelle légale pourrait être stabilisée à 2,5 millions m<sup>3</sup> avec le classement de nouvelles forêts communales et leur exploitation, les activités des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et le développement du marché intérieur du bois.

### OBJECTIF 1. Stabiliser la production de bois légal

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Volume de bois légal mis sur le marché	m3	2021	1 423 560	2023	2 500 000

### ACTION 03

#### Gestion participative des ressources forestières

L'attribution des Permis Annuels d'Opération aux Communes (PAO) pour la gestion des forêts communales et des Certificats Annuels d'Exploitation aux Communautés (CAE) pour la gestion des forêts communautaires se poursuivra. L'objectif ici étant qu'une superficie annuelle de 65 000 ha couvrant les assiettes annuelles de coupe et les parcelles annuelles de coupe soient exploitées respectivement dans les forêts communales et les forêts communautaires. Ces activités permettront de contribuer à l'augmentation des sources de revenus des communes et des communautés mais aussi d'impliquer d'avantage les communautés dans la gestion durable

des forêts. Le second cycle du budget programme a connu la poursuite de l'attribution des PAO pour la gestion des forêts communales et des CAE pour la gestion des forêts communautaires. Ces activités ont permis de contribuer à l'augmentation des sources et d'impliquer les communautés dans la gestion durable des forêts. L'accent était également mis sur le suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinées aux communes et communautés villageoises riveraines afin que ces revenus aient un impact au niveau du développement local. A cet effet, un effort accru a été fait pour sensibiliser les populations et les Collectivités Territoriales Décentralisées sur les dispositions de l'Arrêté conjoint MINATD/MINFI/MINFOF n° 076 du 26 juin 2012 fixant les modalités d'emploi, et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinées aux communes et communautés villageoises riveraines. Cette action sera axé sur l'accompagnement des communes et communautés dans la gestion durable (exploitation, restauration des terres, reboisement...) des forêts dont elles ont la charge tel que souhaité par la Stratégie Nationale de Développement (SND30).

**OBJECTIF 1.** Accompagner les communes et les communautés dans la gestion des opérations forestières

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Superficie des forêts exploitées en gestion participative	ha	2021	79 214,03	2023	66 000

#### **ACTION 04**

##### Reboisement et régénération des ressources forestières

Les exigences liées au maintien des grands équilibres écologiques mondiaux et la tendance internationale à se tourner de plus en plus vers la consommation des produits ligneux issus des plantations forestières, obligent le Cameroun à s'investir fortement dans cette direction. On estime déjà à plus de 35% les parts de marchés des bois et produits dérivés issus de plantations dans le monde. La FAO a estimé le taux de déforestation au Cameroun à 0,6% par an (soit 20 000 ha de couvert forestier détruit) alors que les subventions couramment accordées ne permettent que de reboiser annuellement 2000 ha. La politique de libéralisation de l'économie intervenue dans les années 90 avec le retrait de l'Etat des fonctions de production dont le reboisement, et le transfert de ses prérogatives aux privés, ainsi que la revue institutionnelle du secteur forestier réalisée en 2000, ont permis de positionner l'Etat uniquement dans les missions régaliennes de pilotage et de régulation, la fonction de production ayant été confiée exclusivement au secteur privé pour la création de la richesse. Des subventions de près d'un milliard FCFA ont été accordées annuellement aux acteurs de reboisement et à l'ANAFOR pour la réalisation d'environ 2000 ha de plantations forestières au cours des années antérieures. Les activités de reboisement se conforment également à la vision du Programme de Développement des Plantations Forestières (PNDPF) et au schéma directeur de l'aménagement de l'espace rural en cours d'élaboration au MINEPAT. De même, dans le souci d'accroître les superficies reboisées et d'aménager les forêts domaniales, un patrimoine foncier et forestier constitué de 230 422 ha de forêts comprenant 14 Réserves Forestières, 04 périmètres de reboisement et 01 UFA ont été transférées en vue de leur gestion

à l'ANAFOR. Par ailleurs, il est prévu le reboisement autour du Lac Tchad et des berges des principaux cours d'eau de la Région, afin d'y restaurer le couvert végétal. Il sera question de poursuivre la mise à disposition des fonds pour le reboisement, la mise en œuvre du Programme National de Développement des Plantations Forestières et le suivi des activités de reboisement. Les activités de reboisement seront menées suivant le PNDPF validé en 2019, s'inscrivant dans le cadre du processus d'opérationnalisation du concept de « sylviculture de deuxième génération », qui sous-tend la transition sylvicole au Cameroun, et dont les principaux objectifs sont d'accroître la surface forestière nationale de 40 000 hectares chaque année, de développer des chaînes de valeur ainsi qu'une économie sylvicole alternative à la production du bois d'œuvre issu des forêts naturelles, de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de lutte contre les changements climatiques et de restauration des paysages.

**OBJECTIF 1.** Augmenter les surfaces reboisées dans les concessions aménagées

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1   Superficie forestière cumulée reboisée	ha	2021	175	2023	35 034,7

### ACTION 05

#### Pilotage du programme

Cette action sera focalisée sur le pilotage du programme conformément aux dispositions du nouveau Régime Financier de l'Etat et de la Circulaire n° 003/PM du 06 juillet 2015 relative au contrôle de gestion qui apportent des innovations dans la gestion des programmes, avec notamment l'élaboration du protocole de gestion. Ledit protocole précise les principes de gestion et présente l'organisation du programme. En outre, il prescrit les mesures appropriées pour le pilotage de la performance du programme et indique les rendez-vous de gestion. Inspiré de la charte ministérielle, il organise à l'intérieur du programme, le processus de planification opérationnelle, les actions, les activités, les moyens, les circuits de communication, le suivi et le reportage. Il permet d'explicitier, à l'intérieur du programme, les règles du jeu et les responsabilités entre les différents acteurs, précise l'autonomie de chacun et détermine les règles de diffusion et de circulation de l'information. Egalement de préparer le suivi mensuel, trimestriel et annuel du déroulement du programme puis d'assurer un meilleur respect du cadrage budgétaire. L'appui à la formation et la professionnalisation à travers l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts ainsi que l'amélioration du cadre de travail au sein du programme feront partir des principales préoccupations.

**OBJECTIF 1.** Améliorer les performances du programme

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1   Nombre de dialogues de gestion tenus par an	nb	2021	7	2023	12

**PROGRAMME 054 - Aménagement et renouvellement de la ressource forestière**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Superficie des forêts sous aménagement	
Objectif	Gérer et exploiter durablement les forêts du domaine permanent	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	054 - Aménagement et renouvellement de la ressource forestière	
Action concernée par l'objectif	01 - Aménagement des forêts	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-direction des Inventaires et des Aménagements Forestiers.	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Service des Aménagements Forestiers ; Service des Inventaires et du Suivi de la Dynamique des Espèces Forestières ; Service de la Cartographie.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Superficie des UFA et forêts communales sous aménagement.	
Unité de mesure	hectare (ha)	
Mode de calcul	Compilation des superficies contenues dans les plans d'aménagement approuvés par l'administration.	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 12 148 027
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 1.2248027E7
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 12 248 027
	Année: 2024	Valeur: 12 348 027
	Année: 2025	Valeur: 12 448 027
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Plans d'aménagements approuvés.	
Mode de collecte des données	Compilation des superficies contenues dans les plans d'aménagement approuvés par l'administration.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service des Aménagements.	
Vérification/ Validation des données	Les données compilées sont celles issues des plans d'aménagements approuvés par l'administration.	
Service responsable de la synthèse des données	Service des Aménagements.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Service des Aménagements.	
Coût de collecte et d'analyse	60 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Le résultat ne pourra pas être atteint si les sociétés forestières n'élaborent pas les plans d'aménagement des concessions forestières qui leurs sont attribuées	
Modalités d'interprétation	Les superficies des UFA contenues dans les plans d'aménagement seront additionnées pour obtenir les superficies sous aménagement	
5) Commentaires		
-		

**PROGRAMME 054 - Aménagement et renouvellement de la ressource forestière**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Volume de bois légal mis sur le marché	
Objectif	Stabiliser la production de bois légal	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	054 - Aménagement et renouvellement de la ressource forestière	
Action concernée par l'objectif	02 - Approvisionnement du bois légal sur les marchés	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-direction des Agréments et de la Fiscalité forestière	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Service de la Fiscalité ; Service de la Gestion de l'Information Forestière (SEGIF) ; Service des Agréments ; Service des Normes.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Volume de bois issus des titres valides	
Unité de mesure	mètre cube (m3)	
Mode de calcul	Sommes des volumes de bois légal produits	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 1 423 560
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 2500000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 2 500 000
	Année: 2024	Valeur: 2 500 000
	Année: 2025	Valeur: 2 500 000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Documents sécurisés d'exploitation (carnets de chantier DF10).	
Mode de collecte des données	Les documents sécurisés sont mis à la disposition des opérateurs qui sont tenus de retourner les feuillets utilisés au SIGIF.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service de la Gestion de l'Information Forestière (SEGIF)	
Vérification/ Validation des données	Par le Service de la Gestion de l'Information Forestière	
Service responsable de la synthèse des données	Service de la Gestion de l'Information Forestière	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Service de la Gestion de l'Information Forestière	
Coût de collecte et d'analyse	500 000 000 FCFA	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Tous les feuillets utilisés ne sont pas retournés à l'administration	
Modalités d'interprétation	Les données saisies seront publiées	
5) Commentaires		
-		

**PROGRAMME 054 - Aménagement et renouvellement de la ressource forestière**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Superficie des forêts exploitées en gestion participative	
Objectif	Accompagner les communes et les communautés dans la gestion des opérations forestières	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	054 - Aménagement et renouvellement de la ressource forestière	
Action concernée par l'objectif	03 - Gestion participative des ressources forestières	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-direction des Forêts Communautaires.	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Service de la Gestion de l'Information Forestière ; Service du suivi des activités des forêts communautaires et du contentieux.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Superficie des forêts communales et communautaires en production	
Unité de mesure	hectare (ha)	
Mode de calcul	Somme des assiettes et parcelles par année	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 79 214,03
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 66000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 66 000
	Année: 2024	Valeur: 68 000
	Année: 2025	Valeur: 70 000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Permis annuel d'opération, certificat annuel d'opération, certificat de recollement	
Mode de collecte des données	Compilation des données de base : Trimestriellement sur les superficies des assiettes et parcelles mises en exploitation annuellement	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service de la Gestion de l'Information Forestière ; Sous-direction des Forêts Communautaires.	
Vérification/ Validation des données	Données de l'exploitation des certificats Annuels d'Exploitation (pour les forêts communautaires) et les Permis Annuels d'Opération (pour les forêts communales)	
Service responsable de la synthèse des données	Service de la Gestion de l'Information Forestière ; Service du suivi des activités des forêts communautaires et du contentieux.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Service de la Gestion de l'Information Forestière ; Service du suivi des activités des forêts communautaires et du contentieux.	
Coût de collecte et d'analyse	La collecte des données ne nécessite pas un coût.	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Confusion dans les superficies totales des forêts en production et les superficies des assiettes et parcelles réellement mises en exploitation.	
Modalités d'interprétation	Compiler les superficies des assiettes et parcelles ouvertes à l'exploitation toute l'année.	
5) Commentaires		
-		

**PROGRAMME 054 - Aménagement et renouvellement de la ressource forestière**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Superficie forestière cumulée reboisée	
Objectif	Augmenter les surfaces reboisées dans les concessions aménagées	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	054 - Aménagement et renouvellement de la ressource forestière	
Action concernée par l'objectif	04 - Reboisement et régénération des ressources forestières	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule du Suivi de la Régénération, du Reboisement et de la Vulgarisation Sylvicole.	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Contrôle de gestion du programme ; Contrôle financier.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Superficie des plantations.	
Unité de mesure	hectare (ha)	
Mode de calcul	Somme du total des superficies plantées	
Périodicité de la mesure	Annuelle.	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 175
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 35034,7
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 35 034,7
	Année: 2024	Valeur: 39 034,7
	Année: 2025	Valeur: 45 034,7
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports des missions de suivi-évaluation effectuées par la Cellule de Suivi du Reboisement et les services déconcentrés	
Mode de collecte des données	Les matrices de collecte des données de reboisement sont conçues à la Cellule de Suivi du Reboisement et transmises aux services déconcentrés en charge du suivi de la mise en œuvre des activités de reboisement réalisées par les différents acteurs (Communes, GIC, ONG, Associations) et de renseigner les matrices. La Cellule de Suivi du Reboisement (CSRRVS) effectue des missions pour collecter les données et vérifier par échantillonnage, celles contenues dans les matrices de collecte dûment remplies par les services déconcentrés.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Les Délégations Régionales et Départementales des Forêts et de la Faune qui sont chargées d'accompagner et de suivre la mise en œuvre des activités de reboisement dans un leurs ressorts respectifs. La Cellule de Suivi, de la Régénération, du Reboisement et de la Vulgarisation Sylvicole est chargée de collecter les données de reboisement effectuées dans les 10 régions, auprès des services déconcentrés.	
Vérification/ Validation des données	Visite de quelques sites de plantations choisies au hasard dans les 10 régions.	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de Suivi, de la Régénération, du Reboisement et de la Vulgarisation Sylvicole.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de Suivi de la régénération, du reboisement et de la vulgarisation sylvicole.	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Les superficies des plantations sont souvent estimées à la vue.	
Modalités d'interprétation	-	
5) Commentaires		
-		

**PROGRAMME 054 - Aménagement et renouvellement de la ressource forestière**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de dialogues de gestion tenus par an	
Objectif	Améliorer les performances du programme	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	054 - Aménagement et renouvellement de la ressource forestière	
Action concernée par l'objectif	05 - Pilotage du programme	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Forêts	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Contrôle de gestion du programme ; Contrôle financier ; Paierie spécialisée.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Dialogue de gestion tenu au sein du programme	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Par sommation du nombre de dialogue de gestion effectivement tenu au cours de l'année	
Périodicité de la mesure	Mensuel, semestriel, annuel.	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 7
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 12.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 12
	Année: 2024	Valeur: 12
	Année: 2025	Valeur: 12
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités.	
Mode de collecte des données	Compilation des rapports de réunions	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction des Forêts ; Délégations Régionales des Forêts et de la Faune.	
Vérification/ Validation des données	Les données compilées seront celles issues des rapports	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôle de gestion du programme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôle de gestion du programme	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Le résultat ne pourra pas être atteint si les réunions de coordination /dialogue de gestion ne sont pas tenues	
Modalités d'interprétation	-	
5) Commentaires		
-		

#### ■ 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	Aménagement des forêts	193 750 000	193 750 000	0	0	193 750 000	193 750 000
02	Approvisionnement du bois légal sur les marchés	459 575 000	459 575 000	0	0	459 575 000	459 575 000
03	Gestion participative des ressources forestières	8 500 000	8 500 000	0	0	8 500 000	8 500 000
04	Reboisement et régénération des ressources forestières	3 500 000	3 500 000	350 000 000	350 000 000	353 500 000	353 500 000
05	Pilotage du programme	2 355 050 000	2 355 050 000	0	0	2 355 050 000	2 355 050 000
<b>TOTAL</b>		<b>3 020 375 000</b>	<b>3 020 375 000</b>	<b>350 000 000</b>	<b>350 000 000</b>	<b>3 370 375 000</b>	<b>3 370 375 000</b>

## **7. PROGRAMME 056**

Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et  
des Aires protégées

RESPONSABLE DU PROGRAMME

**JOSEPH LEKEALEM**



## ■ 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme 056 intitulé « Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées » est l'émanation de la politique de développement à long terme contenue dans la vision de l'émergence à l'horizon 2035 à travers les directives de la Stratégie Nationale de Développement, où le Gouvernement s'engage à intensifier les actions visant à assurer la protection des espèces et des écosystèmes représentatifs de la biodiversité, à promouvoir l'écotourisme, à sécuriser les aires protégées et à renforcer la lutte contre le braconnage. En application des dispositions de l'article 22 du Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant réorganisation du Gouvernement, le Ministère des Forêts et de la Faune est également chargé de l'aménagement et de la gestion des aires protégées, de l'inventaire, de la protection de la faune et de la flore, du suivi des organisations sous régionales s'occupant de la préservation de l'écosystème sous régional en liaison avec les départements ministériels concernés. Ce programme obéit à la fois aux objectifs du millénaire en son objectif 7, et au Programme National d'Investissement Agricole dans son troisième objectif d'optimisation de l'utilisation durable des ressources naturelles, lui-même élaboré sur la base de la stratégie du sous-secteur forêt et faune. La mise en place du Programme s'est justifiée d'une part, par le souci d'accroître les superficies de conservation des ressources naturelles et la diversité éco systémique, et d'autre part, par la conservation de celles-ci et leur valorisation pour en faire des pourvoyeurs de richesses et d'emplois. Sa mise en œuvre est marquée depuis quelques années par la recrudescence du grand braconnage transfrontalier, les empiètements divers et la persistance de l'insécurité dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Ces facteurs freinent considérablement l'atteinte des objectifs dévolus à ce programme en termes de recettes fauniques, de conservation des ressources fauniques, d'activités cynégétiques et écotouristiques. Grâce aux efforts des pouvoirs publics couplés à l'appui des partenaires techniques et financiers, les actions ont été consenties pour améliorer les conditions de travail et la performance dans les aires protégées à travers le renforcement des effectifs du personnel, le renforcement des capacités opérationnelles des éco gardes, la poursuite du fonctionnement des aires protégées, la réalisation de nombreuses infrastructures, l'achat des équipements individuels et collectifs, la réalisation des plans d'aménagement et de gestion, la dotation en armes et munitions. Ainsi, suite aux nouvelles orientations du Gouvernement contenues dans la SND30, une analyse du programme et des performances antérieures a été effectuée, conduisant à une refonte partielle du programme à travers la reformulation de certaines actions et la définition des nouvelles. En conséquence, le programme a connu une évolution du nombre de ses actions qui est passé de cinq à sept.

**■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**
**OBJECTIF 1** Assurer la gestion durable et la valorisation de la faune et des aires protégées

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'aires protégées sous aménagement	nb	2021	49	2023	51

**PROGRAMME 056 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées**  
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'aires protégées sous aménagement	
Objectif	Assurer la gestion durable et la valorisation de la faune et des aires protégées	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	056 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Faune et des Aires Protégées	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Sous-direction de la Conservation de la Faune	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre d'aires protégées disposant d'un plan d'aménagement	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Addition des aires protégées disposant d'un plan d'aménagement	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 49
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 51.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 51
	Année: 2024	Valeur: 52
	Année: 2025	Valeur: 53
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de la Direction de la Faune et des Aires Protégées	
Mode de collecte des données	Arrêtés rendant exécutoire les plans d'aménagement et plan de gestion des Zones d'Intérêt Cynégétique	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction de la Faune et des Aires Protégées.	
Vérification/ Validation des données	Validation par la Direction de la Faune et des Aires Protégées.	
Service responsable de la synthèse des données	Sous-direction de la Conservation de la Faune.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Service des Aménagements et des Inventaires Fauniques	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-	
Modalités d'interprétation	-	
5) Commentaires		
-		

## ■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** AMÉNAGEMENT DES ZONES DE CHASSE (ZIC, ZICGC)
- ACTION 02:** SÉCURISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTÉGÉES
- ACTION 03:** VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES
- ACTION 04:** AMÉNAGEMENT DES AIRES PROTÉGÉES
- ACTION 05:** PROMOTION DE L'ÉCOTOURISME DANS ET AUTOUR DES AIRES PROTÉGÉES
- ACTION 06:** RENFORCEMENT DE LA COMPÉTENCE DES PROFESSIONNELS ET SPÉCIALISTES DE LA FAUNE
- ACTION 07:** PILOTAGE DU PROGRAMME

## ■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Ce Programme a pour objectif de gérer durablement et de valoriser la faune et les aires protégées en vue d'augmenter leur contribution à l'économie nationale. L'atteinte de cet objectif se fera grâce à la mise en œuvre des sept (07) actions que comporte le programme, notamment :

L'aménagement des zones de chasse (ZIC, ZICGC), dont l'objectif est d'accroître le nombre de touristes chasseurs dans les zones de chasses, l'indicateur étant mesuré par rapport au nombre de touristes chasseurs effectivement enregistrés ;

La sécurisation des ressources fauniques et des aires protégées, où il est question de regagner les espaces fortement menacés par le braconnage, la transhumance, l'orpaillage et toutes les autres formes d'empiètement observés dans les aires protégées et qui ont pour conséquence, le faible montant des recettes dans ce secteur d'activité. A cet effet, l'opérationnalisation de la stratégie nationale de lutte contre le braconnage et la criminalité faunique et le développement d'une stratégie de réduction des conflits homme/faune seront prioritaires pour cette action ;

La valorisation des ressources fauniques à travers des réflexions et des études devant conduire à la revalorisation des taxes appliquées dans l'exploitation de la faune afin de booster les recettes enregistrées. Il sera question de mener le reporting des contentieux fauniques et d'accélérer le recouvrement des amendes, de mettre en place un dispositif pour le suivi de la traçabilité des recettes issues des entrées parcs (désignation des régisseurs de recettes dans les zones non couvertes), de capitaliser les frais d'enregistrement des cahiers de charge des amodiataires des ZICS ;

L'aménagement des aires protégées où l'élaboration des plans d'aménagement ou de gestion de tous les espaces classés comme aire protégée sera au centre des interventions afin d'augmenter la superficie sous aménagement où les interventions sont encadrée à travers une gestion participative qui intègre les populations riveraines dans le respect des droits humains et des minorités. Pour ce faire, le développement des constructions et des équipements des base-vies dans les aires protégées dans le sens d'améliorer les conditions de travail et de vie des écogardes figure au rang des priorités devant guider les interventions du programme. Dans

le même sillage, la gestion et le suivi du potentiel faunique dans les aires protégées grâce aux outils de suivi-écologique permettra d'avoir une connaissance du potentiel disponible dans nos aires protégées ;

La valorisation et la promotion de l'écotourisme dans et autour des aires protégées permettra de développer des partenariats visant à viabiliser et à valoriser le potentiel écotouristique de nos aires protégées. Dans ce sens, la poursuite de la mise en œuvre de la plateforme MINFOF/MINTOURL pourrait constituer un véritable levier qui permettra une valorisation de nos ressources. Il s'agira également d'élaborer des catalogues et circuits écotouristiques des aires protégées et de poursuivre la réflexion sur le Partenariat Public - Privé (PPP) pour le développement de l'écotourisme dans ces aires protégées ;

Le renforcement de la compétitivité des professionnels de la faune en assurant le fonctionnement harmonieux de l'Ecole de Formation des Spécialistes de la Faune de Garoua.

Le pilotage du programme dont l'objectif global est d'améliorer les performances du programme à travers le nombre de dialogues de gestion tenus.

Le programme s'engage à se tourner d'avantage vers la cause du genre en encourageant l'implication des femmes et des minorités dans la gestion participative des aires protégées. Il est question ici, d'encourager l'accès des femmes communautaires, aux instances de gestion des plans d'aménagement, de sorte que les décisions majeures se feront avec elles. Ainsi, elles serviront de courroie de transmission entre les communautés locales et les pouvoirs publics dans les processus de gestion des aires protégées. L'intégration des jeunes et des femmes dans le cadre de la conduite des missions du suivi écologique, permettra aussi de leur donner des opportunités d'emplois. L'encadrement des couches vulnérables, des femmes et des jeunes, permet d'observer que certaines activités peuvent être développées réduisant de ce fait de manière significative la pauvreté et baissant la pression sur les ressources fauniques en limitant considérablement les actes de braconnage. Sur le plan de l'écotourisme, l'utilisation des riverains (jeunes, minorités et femmes), comme porteurs ou guides touristiques, permettra de développer la filière touristique. Ce pan permet également de valoriser l'aspect artisan des populations riveraines qui, dans le cadre du développement des aires protégées peuvent faire du petit commerce (vente de produits et articles artisanaux).

### ■ 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

#### **ACTION 01**

##### **Aménagement des zones de chasse (ZIC, ZICGC)**

Concernant l'aménagement des zones de chasse, il sera question de poursuivre avec le suivi de la gestion durable de la faune à travers une évaluation permanente des plan de gestion disponibles, en même temps d'élaborer et de valider les plans de gestion des zones de chasse qui n'en dispose pas ; de mener une campagne de médiatisation auprès des représentations diplomatiques des pays, site web-MINFOF, dans le but d'attirer les touristes ; de poursuivre les échanges avec l'UICN en ce qui concerne l'étude sur l'hippopotame, dans la perspective d'une levée des sanctions ; de promouvoir la gestion de la faune selon les principes édictés par

l'approche paysage ; de saisir les autorités administratives pour une mobilisation des FMO et de l'armée pour ramener la sécurité dans les Zones d'Intérêt Cynégétiques afin de rassurer les touristes et de garantir une sécurité aux chasseurs lors de leurs séjours et parties de chasse ; de développer une stratégie de marketing avec les guides chasse pour la promotion de leurs Zones d'Intérêt Cynégétiques.

**OBJECTIF 1.** Accroître le nombre de touristes chasseurs dans les zones de chasse

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de touristes chasseurs	nb	2021	191	2023	310

### ACTION 02

#### Sécurisation des ressources fauniques et des aires protégées

Les aires protégées font face aux menaces diverses notamment la recrudescence du grand braconnage, les empiètements divers (transhumance, orpaillage clandestin, agriculture...). Le maintien de l'intégrité des aires protégées ainsi que des ressources qui s'y trouvent constitue de nos jours un véritable défi. A cet effet, il s'agira de mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre le braconnage et la criminalité faunique développée pour juguler les grandes menaces pesant sur le secteur, mais aussi de gérer les conflits issus des dégâts causés par la faune.

**OBJECTIF 1.** Réduire le braconnage et la criminalité faunique

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'Homme-Jour de patrouille réalisé	nb	2021	30 000	2023	40 000

### ACTION 03

#### Valorisation des ressources fauniques

Cette action qui contribue à l'augmentation des recettes fiscales et à l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines des aires protégées, vise entre autre l'organisation du commerce du gibier ; la collecte des recettes fiscales ; l'appui à la gestion des redevances fauniques ; l'organisation du suivi de la mise en œuvre des activités de la CITES ; et l'appui aux initiatives de valorisation de la faune. Il s'agira de promouvoir les ressources fauniques tout en respectant la réglementation mise en place au niveau national, et les différentes conventions ratifiées par le Cameroun en matière de gestion de la faune, en considérant le secteur de la faune comme une véritable filière de production à part entière avec des activités classiques de gestion. Bien plus, en dehors de la valorisation de la faune des espaces naturels, le ministère souhaite promouvoir la production de gibiers dans les fermes et ranchs spécialisés (GAMEFARMING et GAME RANCHING) afin d'augmenter les volumes mis sur le marché tout en réduisant la pression sur le milieu naturel. En outre, une gestion

participative de ces ressources contribuera à responsabiliser les communautés riveraines et à continuer de réduire les activités liées au braconnage. Pour faciliter ce processus, il conviendra certainement de revoir la législation et la réglementation sur la faune, notamment pour inciter les investisseurs à s'engager dans la production de gibiers.

### OBJECTIF 1. Optimiser les recettes générées par la gestion des ressources fauniques

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1   Montant des recettes fauniques générées	Mln	2021	454 250	2023	950

### ACTION 04

#### Aménagement des aires protégées

Dans les années 90, l'un des objectifs de la politique forestière du Cameroun était d'atteindre 30% de la superficie classée en termes d'aires protégées qui sont le patrimoine naturel que l'Etat doit pouvoir préserver pour les générations futures. Globalement, le nombre et la superficie des aires protégées ont augmenté ces deux dernières décennies pour se situer à 20,42% de la superficie du territoire national, la plus récente étant la création par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Parc National Marin de Manyange na Elombo-Campo, Arrondissement de Campo, Département de l'Océan, Région du Sud par le Décret n°2021/4804/PM du 09 juillet 2021. On pense également pouvoir au moins trois (03) nouveaux jardins zoologiques botaniques et poursuivre la réhabilitation des anciens. Si l'on peut se satisfaire du pourcentage actuel des superficies de conservation, la problématique pour le maintien de l'intégrité de ces espaces et de leurs ressources, continue sans cesse de se poser avec acuité sur le territoire national. Aussi, il apparaît comme un défi de doter ces aires protégées d'un certain nombre d'éléments pour améliorer leur gestion efficiente. Pour ce faire, chacune d'elle doit avoir un plan d'aménagement ou un plan de gestion selon les cas. Ce plan d'une durée de cinq (05) ans, fixe dans l'espace et le temps, les investissements et les activités appropriées pour que ces dernières remplissent au mieux les fonctions/rôles qui leur sont dévolus. En effet, sur les trente-une (34) aires protégées, quatorze (14) sont dotées d'un Plan d'Aménagement, dont deux (02) en cours de révision et un (01) en cours d'élaboration. A terme, l'objectif est de passer de 2,23 millions d'hectares d'aires protégées sous aménagement à pratiquement son double pour couvrir les zones d'intérêts prioritaires. Les défis à relever pour respecter les directives d'aménagement sont énormes, à cela viennent s'ajouter les nouvelles menaces liées au grand braconnage transfrontalier, et les empiètements divers. Pour y faire face, un Plan d'Action d'Urgence de Sécurisation des Aires Protégées (PAUSAP) avait été élaboré de concert avec tous les partenaires à la conservation. Ce plan reprend l'ensemble des actions, investissements, infrastructures à mener pour véritablement sécuriser les aires protégées du pays. C'est dans cet optique que la construction des bases-vies, des casernes et postes avancées, éco lodges, mares, miradors, l'ouverture des pistes et leur entretien, l'achat des armes et autres équipements individuels pour les écogardes, les moyens de locomotion terrestre, aérien et maritime constituent une priorité pour cette action et même du Programme.

**OBJECTIF 1.** Augmenter la superficie des aires protégées sous aménagement

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Superficie d'aires protégées sous aménagement	ha	2021	0	2023	6 915 856

**ACTION 05**
**Promotion de l'écotourisme dans et autour des aires protégées**

Les aires protégées du Cameroun regorgent d'une biodiversité riche et des paysages particuliers. Au-delà des objectifs de conservation de celles-ci, il s'agit également de pouvoir les valoriser au mieux à travers leur rapprochement au public et une véritable politique de viabilisation et de communication. Cette action vise notamment à intéresser les investisseurs privés ou associatifs à collaborer avec l'administration pour améliorer l'état de rentabilité de nos aires protégées. Depuis quelques années, des memoranda d'entente ont été signés avec certaines communes pour davantage leur offrir des opportunités de valorisation de leurs richesses et d'améliorer parallèlement la gestion des aires protégées à travers un engagement contraignant des parties mises à contribution. L'objectif étant de responsabiliser les communautés locales pour qu'elles puissent être fières de leurs aires protégées et non la considérer seulement comme un garde-manger à ciel ouvert. Le Ministère des Forêts et de la Faune à travers cette action a également pour ambition la création de jardins zoologiques et botaniques dans les principales villes du pays afin de contribuer ainsi directement à l'éducation environnementale des populations urbaines, et tout particulièrement à l'éducation des enfants. Ceux-ci, quelle que soit leur condition, doivent pouvoir approcher de visu les principaux animaux phares de leur pays et découvrir ses plantes emblématiques. Les Zoo dans les villes doivent être interactifs avec les aires protégées classiques notamment pour faciliter les transferts d'animaux et de plantes. En particulier, leur intérêt est de pouvoir espérer un grand nombre d'entrées chaque année du fait de leur proximité avec le public. Pour les aires protégées de conservation classiques, les plans marketing doivent proposer des solutions adaptées à chaque cas particulier pour relever leur intérêt pour les visiteurs et pouvoir les attirer toujours davantage. L'action devra travailler au renforcement des capacités des services, intéresser des investisseurs nouveaux, collaborer avec les services en charge du tourisme, et globalement mieux communiquer sur le potentiel des aires protégées nationales afin d'attirer la clientèle. Les zoonoses et autres menaces environnementales dont les animaux sont vecteurs font également l'objet d'une importance de premier ordre. L'ensemble des activités de marketing pourra se juger au regard du nombre d'entrées dans les aires protégées et les zoo. Actuellement, le rythme est de l'ordre de 120 000 entrées par an, notamment grâce aux zoo et sanctuaires.

**OBJECTIF 1.** Améliorer l'attractivité des aires protégées

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de visiteurs dans les aires protégées	nb	2021	22 929	2023	120 000

**ACTION 06****Renforcement de la compétence des professionnels et spécialistes de la faune**

La gestion des aires protégées et de la faune est dynamique et la mise à jour des compétences des professionnels de ce secteur doit être une priorité au regard des évolutions technologiques et des expertises requises. Aussi, il s'agira d'améliorer les programmes de formation de l'Ecole de Faune de Garoua afin de l'arrimer au contexte international et à la concurrence du marché de l'emploi d'une part, et de développer les programmes de renforcement des capacités dans chacune des aires protégées en fonction des spécificités et des particularités des sites d'autre part.

**OBJECTIF 1.** Accroître l'effectif des professionnels et spécialistes de la faune

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1   Nombre des professionnels et spécialistes de la faune formés	nb	2021	50	2023	70

**ACTION 07****Pilotage du programme**

S'agissant du Pilotage du programme, la tenue régulière des dialogues de gestion du programme permettra de suivre la performance de celui-ci. Dans ce sens, les fiches de collecte des données seront développées et envoyées à toutes les structures déconcentrées et intervenant dans le programme pour le renseignement des indicateurs.

**OBJECTIF 1.** Améliorer la performance du programme

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1   Nombre de dialogues de gestion tenus par an	nb	2021	12	2023	12

**PROGRAMME 056 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de touristes chasseurs	
Objectif	Accroître le nombre de touristes chasseurs dans les zones de chasse	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	056 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées	
Action concernée par l'objectif	01 - Aménagement des zones de chasse (ZIC, ZICGC)	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-direction de la Valorisation et de l'Exploitation de la Faune	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ; Délégations Départementales des Forêts et de la Faune ; Conservations.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de touristes chasseurs par an.	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Dénombrement des différents touristes enregistrés	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 191
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 310.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 310
	Année: 2024	Valeur: 320
	Année: 2025	Valeur: 330
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités du Ministère des Forêts et de la Faune	
Mode de collecte des données	Registres d'enregistrement des touristes chasseurs.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction de la Faune et des Aires Protégées.	
Vérification/ Validation des données	Validation par le Directeur de la Faune et des Aires Protégées.	
Service responsable de la synthèse des données	Sous-direction de l'Exploitation et de la Valorisation de la Faune	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Service de la Chasse.	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Risque de confusion du permis de chasse avec les autres types.	
Modalités d'interprétation	Analyse des données suivant les prévisions du plan de tir et du nombre de touristes chasseurs recensés.	
5) Commentaires		
-		

**PROGRAMME 056 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'Homme-Jour de patrouille réalisé	
Objectif	Réduire le braconnage et la criminalité faunique	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	056 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées	
Action concernée par l'objectif	02 - Sécurisation des ressources fauniques et des aires protégées	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-direction des Aires Protégées	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ; Délégations Départementales des Forêts et de la Faune ; Conservations.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre d'Homme-Jour de patrouille	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Addition du nombre d'Homme-Jour de patrouille réalisé	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 30000
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 40000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 40000
	Année: 2024	Valeur: 400000
	Année: 2025	Valeur: 40000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports des services de la conservation	
Mode de collecte des données	Missions de terrain	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction de la Faune et des Aires Protégées	
Vérification/ Validation des données	Par le Directeur la Faune et des Aires Protégées	
Service responsable de la synthèse des données	Sous-direction des Aires Protégées	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Service des Parcs Nationaux	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-	
Modalités d'interprétation	-	
5) Commentaires		

**PROGRAMME 056 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Montant des recettes fauniques générées	
Objectif	Optimiser les recettes générées par la gestion des ressources fauniques	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	056 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées	
Action concernée par l'objectif	03 - Valorisation des ressources fauniques	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-direction de la Valorisation et de l'Exploitation de la Faune	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Agence Comptable CAS - Fonds Spécial de Protection de la Faune (FSPF) ; Régies des recettes ; Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ; Délégations Départementales des Forêts et de la Faune ; Conservations.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Montant des recettes	
Unité de mesure	Millions(Mln)	
Mode de calcul	Addition des recettes	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 454,250
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 950.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 950
	Année: 2024	Valeur: 1000
	Année: 2025	Valeur: 1050
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports, registre de collecte	
Mode de collecte des données	Missions de recouvrement des recettes avec quittances dans les services de terrain du Ministère des Forêts et de la Faune.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction de la Faune et des Aires Protégées	
Vérification/ Validation des données	Directeur la Faune et des Aires Protégées	
Service responsable de la synthèse des données	Sous-direction de l'Exploitation et de la Valorisation de la Faune	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Service de la Chasse	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Montant des recettes exclusives du Ministère des Forêts et de la Faune	
Modalités d'interprétation	les recettes affichées sont celles faites seulement au niveau du département ministériel	
5) Commentaires		
-		

**PROGRAMME 056 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Superficie d'aires protégées sous aménagement	
Objectif	Augmenter la superficie des aires protégées sous aménagement	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	056 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées	
Action concernée par l'objectif	04 - Aménagement des aires protégées	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-direction de la Conservation de la Faune	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ; Délégations Départementales des Forêts et de la Faune ; Conservations.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Superficie	
Unité de mesure	hectare (ha)	
Mode de calcul	Addition des superficies des aires protégées sous aménagement.	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 0
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 6915856.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 6 915 856
	Année: 2024	Valeur: 7 015 856
	Année: 2025	Valeur: 7 115 856
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de la Direction de la Faune et des Aires Protégées.	
Mode de collecte des données	Arrêtés rendant exécutoire les plans d'aménagement et les plans de gestion des Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC).	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction de la Faune et des Aires Protégées.	
Vérification/ Validation des données	Par le Directeur de la Faune et des Aires Protégées.	
Service responsable de la synthèse des données	Sous-direction de la Conservation de la Faune.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Service des Aménagements et des Inventaires Fauniques.	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-	
Modalités d'interprétation	Comparaison des données sur la base des prévisions.	
5) Commentaires		
-		

**PROGRAMME 056 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de visiteurs dans les aires protégées	
Objectif	Améliorer l'attractivité des aires protégées	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	056 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées	
Action concernée par l'objectif	05 - Promotion de l'écotourisme dans et autour des aires protégées	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-direction des Aires Protégées	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ; Délégations Départementales des Forêts et de la Faune ; Conservations.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Visiteurs dans les aires protégées.	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Cumul et addition des entrées dans toutes les aires protégées.	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 22 929
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 120000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 120 000
	Année: 2024	Valeur: 125 000
	Année: 2025	Valeur: 130 000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de la Direction de la Faune et des Aires Protégées	
Mode de collecte des données	Cumul des entrées parc	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction de la Faune et des Aires Protégées	
Vérification/ Validation des données	Directeur la Faune et des Aires Protégées	
Service responsable de la synthèse des données	Sous-direction des Aires Protégées	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Service des Réserves, des Sanctuaires et des Jardins Zoologiques	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-	
Modalités d'interprétation	Comparaison des données sur la base des prévisions.	
5) Commentaires		
-		

**PROGRAMME 056 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre des professionnels et spécialistes de la faune formés	
Objectif	Accroître l'effectif des professionnels et spécialistes de la faune	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	056 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées	
Action concernée par l'objectif	06 - Renforcement de la compétence des professionnels et spécialistes de la faune	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Ecole des Spécialistes de la Faune	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction de la Faune et des Aires Protégées ; Sous-direction de la Conservation de la Faune.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Professionnels et spécialistes de la faune formés	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Dénombrement des professionnels et spécialistes de la faune formés	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 50
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 70.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 65
	Année: 2024	Valeur: 70
	Année: 2025	Valeur: 70
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de l'Ecole des Spécialistes de la Faune et de la Direction de la Faune et des Aires Protégées	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports d'activités de l'Ecole des Spécialistes de la Faune et de la Direction de la Faune et des Aires Protégées	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction de la Faune et des Aires Protégées	
Vérification/ Validation des données	Directeur la Faune et des Aires Protégées	
Service responsable de la synthèse des données	Validation par le Directeur de la Faune et des Aires Protégées	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Sous-direction de la Conservation de la Faune.	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Tous les financements ne sont pas connus et déclarés.	
Modalités d'interprétation	Comparaison des données sur la base des prévisions.	
5) Commentaires		
-		

**PROGRAMME 056 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de dialogues de gestion tenus par an	
Objectif	Améliorer la performance du programme	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	056 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées	
Action concernée par l'objectif	07 - Pilotage du programme	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Faune et des Aires Protégées	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Contrôle de gestion du programme ; Contrôle financier.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Dialogue de gestion tenu au sein du programme	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Par sommation du nombre de dialogue de gestion effectivement tenu au cours de l'année	
Périodicité de la mesure	Mensuel, semestriel, annuel.	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 12
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 12.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 12
	Année: 2024	Valeur: 12
	Année: 2025	Valeur: 12
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités.	
Mode de collecte des données	Compilation des rapports de réunions	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction de la Faune et des Aires Protégées ; Délégations Régionales des Forêts et de la Faune.	
Vérification/ Validation des données	Les données compilées seront celles issues des rapports	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôle de gestion du programme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôle de gestion du programme	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Le résultat ne pourra pas être atteint si les réunions de coordination /dialogue de gestion ne sont pas tenues	
Modalités d'interprétation	-	
5) Commentaires		
-		

**PROGRAMME 056 - Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées**  
**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

■ 7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	Aménagement des zones de chasse (ZIC, ZICGC)	2 600 000	2 600 000	0	0	2 600 000	2 600 000
02	Sécurisation des ressources fauniques et des aires protégées	282 000 000	282 000 000	0	0	282 000 000	282 000 000
03	Valorisation des ressources fauniques	2 500 000	2 500 000	0	0	2 500 000	2 500 000
04	Aménagement des aires protégées	1 502 250 000	1 502 250 000	80 000 000	80 000 000	1 582 250 000	1 582 250 000
05	Promotion de l'écotourisme dans et autour des aires protégées	170 000 000	170 000 000	0	0	170 000 000	170 000 000
06	Renforcement de la compétence des professionnels et spécialistes de la faune	46 000 000	46 000 000	0	0	46 000 000	46 000 000
07	Pilotage du programme	1 953 457 000	1 953 457 000	0	0	1 953 457 000	1 953 457 000
<b>TOTAL</b>		<b>3 958 807 000</b>	<b>3 958 807 000</b>	<b>80 000 000</b>	<b>80 000 000</b>	<b>4 038 807 000</b>	<b>4 038 807 000</b>



## **8. PROGRAMME 058**

Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses

RESPONSABLE DU PROGRAMME

**TOUMOUKSALA DJOGO**



## ■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Dans le souci d'augmenter le pourcentage de transformation des ressources ligneuses et non ligneuses ainsi que la gamme des essences récoltées dans nos forêts, le Programme 058 durant les années à venir, va mettre un accent majeur sur la filière bois où se trouvent les plus grands gisements de valeur ajoutée avec des possibilités importantes de création d'emplois ainsi que sur les produits forestiers non ligneux, longtemps délaissés, mais qui présentent un potentiel de croissance important pour les produits de récolte en milieu naturel mais aussi pour ceux qui peuvent être plantés. Le bois énergie quant à lui est une source d'énergie renouvelable, sa contribution dans la sécurité alimentaire et l'accès à l'énergie pour les populations vulnérables reste significative, et pourra s'accroître au fil des ans. Le programme 058 compte se concentrer sur la transformation plus poussée du bois et le développement des filières de produits forestiers non ligneux. Son objectif est d'optimiser l'utilisation des ressources ligneuses et non ligneuses du pays et de permettre notamment d'augmenter le volume de bois transformé légal mis sur le marché, la quantité de bois énergie et des produits forestiers non ligneux légaux mis sur le marché ainsi que le nombre d'emplois directs dans ces filières. On cible passer de 1 584 728,749 m<sup>3</sup> en 2019 à au moins 2 750 000 m<sup>3</sup> en 2025 voire 3 000 000 m<sup>3</sup> de bois débités légaux mis sur le marché en 2030. On projette également passer de 36 035,37 tonnes en 2019 à au moins 68 000 tonnes en 2024 voire 105 000 tonnes de bois énergie et des PFNL légaux mis sur le marché en 2030. On pourrait ainsi passer de 36 640 emplois en 2019 à au moins 43 000 emplois en 2025 voire 50 000 emplois en 2030.

## ■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF 1** Optimiser l'utilisation des ressources ligneuses et non ligneuses.

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1   Volume de bois débités légal mis sur le marché	m3	2021	1 836 809,34	2023	2 450 000

**PROGRAMME 058 - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
<b>Indicateur</b>	Volume de bois débités légal mis sur le marché
<b>Objectif</b>	Optimiser l'utilisation des ressources ligneuses et non ligneuses.
<b>Stratégie concernée</b>	
<b>Programme concerné par l'objectif</b>	058 - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses
<b>Service responsable de l'atteinte de l'objectif</b>	Direction de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers
<b>Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif</b>	Services déconcentrés du Ministère des Forêts et de la Faune ; Partenaires au développement ; Artisans ; Opérateurs économiques du secteur.
2) Description de l'indicateur	
<b>Nature précise des données à utiliser</b>	Volume de bois légal transformé commercialisé à l'extérieur et à l'intérieur du Cameroun
<b>Unité de mesure</b>	mètre cube (m3)
<b>Mode de calcul</b>	Consultation et exploitation des informations contenues dans les rapports des services déconcentrés et des opérateurs économiques ; les Lettres de voiture des débités, échanges avec les différents opérateurs économiques
<b>Périodicité de la mesure</b>	Annuelle
<b>Dernier résultat connu</b>	Année: 2020      Valeur: 1 836 809,34
<b>Cible fixée à la fin du programme</b>	Année: 2023      Valeur: 2450000.0
<b>Prévisions annuelles</b>	Année: 2023      Valeur: 2 450 000
	Année: 2024      Valeur: 2 600 000
	Année: 2025      Valeur: 2 800 000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
<b>Source de données</b>	Rapports d'activités des Délégations Régionales des Forêts et de la Faune, Rapport COMCAM et documents sécurisés, Rapports d'activités des opérateurs, les fiches de collecte des antennes MIB
<b>Mode de collecte des données</b>	Consultation et exploitation des informations contenues dans les rapports des services déconcentrés et des opérateurs économiques
<b>Services ou organismes responsables de la collecte des données</b>	Service de la Promotion des Produits Ligneux/SDPB ; Service de Suivi et des Statistiques/SDTB ; Service de Suivi et des Statistiques/SDNL ; Délégation Régionales des Forêts et de la Faune ; Délégations Départementales des Forêts et de la Faune ; Postes de Contrôle Forestier et de Chasse.
<b>Vérification/ Validation des données</b>	Les données sont validées mensuellement au terme du dialogue de gestion de la Direction
<b>Service responsable de la synthèse des données</b>	Service de Suivi et des Statistiques/SDTB, Service de Suivi et des Statistiques/SDNL et le Contrôleur de gestion consolident les données issues des différents services compilées par les référents d'action
<b>Service interne ou structure externe responsable des analyses</b>	Service de la Promotion des Produits Ligneux/SDPB ; Service de Suivi et des Statistiques/SDTB ; Service de Suivi et des Statistiques/SDNL ; SEGIF ; Contrôleur de gestion.
<b>Coût de collecte et d'analyse</b>	-
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
<b>Limites et biais connus</b>	Le mauvais remplissage des documents sécurisés par les opérateurs économiques. Les opérateurs économiques ne retournent pas toujours toutes les souches des documents sécurisés. Les délégations départementales ne collectent pas systématiquement et régulièrement les données. - Les problèmes fonciers empêchant l'aménagement et la sécurisation des sites physiques MIB.
<b>Modalités d'interprétation</b>	Les opérateurs économiques ne retournent pas toujours toutes les souches des documents sécurisés
5) Commentaires	
-	

## ■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** PROMOTION DES ESSENCES PEU OU PAS CONNUS
- ACTION 02:** APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ EN BOIS DÉBITÉS
- ACTION 03:** INTENSIFICATION DE LA VALORISATION DU BOIS
- ACTION 04:** DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES BOIS-ÉNERGIE
- ACTION 05:** DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)
- ACTION 06:** PILOTAGE DU PROGRAMME

## ■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Dans le cadre de la politique de l'import-substitution et en perspective de l'arrêt de l'exportation des bois sous forme de grumes dès 2023, ledit programme sera constitué de six (06) actions à travers lesquelles il sera question d'assurer la promotion des essences peu ou pas connues pour baisser la pression sur les plus utilisées à travers l'élargissement de la gamme des essences forestières exploitées, l'organisation et participation aux événements à caractère promotionnel, la mise en place d'une Xylothèque au Centre de Promotion du Bois de Yaoundé et la vulgarisation de l'arrêté-conjoint n° 0162/MINFOF/MINTP/MINMAP du 15 décembre 2020 fixant les modalités d'utilisation du bois d'origine légale et les produits dérivés du bois dans la commande publique ; l'approvisionnement du marché en bois débité légal en vue d'accroître le volume de bois débité légal, l'évaluation des performances des Unités de Transformation du Bois (UTB) par une catégorisation distinguant celles exerçant dans la deuxième et la troisième transformation, l'élaboration et vulgarisation des normes sur la transformation du bois et produits dérivés, l'organisation du marché intérieur du bois, l'amélioration du rendement matière, l'uniformisation des produits issus de la transformation du bois et l'amélioration des compétences des personnels de la Direction de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers ; l'intensification de la valorisation du bois en assurant le renforcement de capacités des artisans et des formateurs, de même que le suivi des artisans formés par le Centre de Promotion du Bois, en rendant les produits fabriqués compétitifs à partir du bois camerounais ; le développement des filières bois-énergie, qui consistera à réduire le nombre d'acteurs informels, de structurer et de renforcer les capacités des acteurs de la filière bois-énergie et d'augmenter la quantité de bois-énergie mis sur le marché ; le développement des filières Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), question de réduire le nombre d'acteurs informels, de structurer et de former les acteurs de la filière, d'augmenter la quantité des produits forestiers non ligneux mis sur le marché, de rendre compétitif les produits transformés et de valoriser cette filière ; le pilotage du programme afin d'optimiser le rendement du personnel du programme. Le programme entend intégrer d'avantage le genre en facilitant l'accès des Produits Forestiers Non Ligneux aux associations de femmes et de minorités souhaitant les exploiter ou les transformer. Ceci passera par le renforcement de la position et du leadership des femmes dans les entreprises de valorisation des PFNL et l'accompagnement de

celles-ci dans la transformation de ces PFNL. La formation des artisans étant un autre pan exploitable, il s'agira d'encourager massivement les femmes à se former aux métiers du bois et de l'artisanat, d'améliorer l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et organisations locales de transformation aux PFNL ainsi que le cadre institutionnel de gestion durable, de promotion et de valorisation des PFNL et enfin de renforcer la position et le leadership des femmes dans les entreprises de valorisation des PFNL.

### 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

#### ACTION 01

##### Promotion des essences peu ou pas connus

La contrainte principale qui limite les possibilités de commercialisation des bois sur les marchés est que seules quelques essences (environ 60) sont connues et demandées parmi les 300 espèces exploitables au Cameroun. En réalité, on pourrait prélever beaucoup plus de tiges en forêt, sans pour autant la mettre en danger, pour peu que l'on soit capable de vendre davantage d'essences sur les marchés et de respecter les règles de gestion forestière durable. Pourtant, il est possible de diminuer cette pression en les substituant par les essences aux propriétés équivalentes, qualifiées d'essences peu ou pas connues. L'objectif de cette action est d'augmenter la gamme des essences commercialisables afin de promouvoir les essences peu ou pas connues, pour non seulement diversifier les essences commercialisées afin d'accroître les volumes de bois mis sur le marché. Pour ce faire, plusieurs tâches concourantes seront réalisées au cours du triennat 2022-2024 dans le cadre de la vulgarisation des essences forestières, de l'organisation et participation aux foires nationales et internationales ainsi que de la mise en place d'une Xylothèque au Centre de Promotion du Bois de Yaoundé. Les résultats conséquents ont été enregistrés jusqu'ici, notamment la sensibilisation et la vulgarisation de dix (10) fiches techniques des essences de promotion (substitution des essences) dans les Régions de l'Est, du Nord, de l'Adamaoua et du Littoral ; la participation du département ministériel à quatre (04) foires nationales (FIDD, FOTRAC, SIALY, FEBASI) et avant la crise sanitaire à une (01) foire internationale (DUBAI WOODSHOW) en vue d'un élargissement de la gamme des essences exploitées. En poursuivant des efforts menés, cette action devra se projeter en lien avec les acquis obtenus, à promouvoir annuellement deux (02) essences peu ou pas connues et leurs substituants à travers une liste élaborée, à participer honorablement aux foires d'expositions sur le plan national, régional, sous régional et international avec pour effet principal l'augmentation du nombre d'essences exploitées et la stabilisation optimale du volume prélevé.

#### OBJECTIF 1. Augmenter la gamme des essences commercialisées

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de nouvelles espèces promues	nb	2021	58	2023	60

**ACTION 02**

## Approvisionnement du marché en bois débités

Suivant les dispositions de l'article 71 (1) (nouveau) de l'Ordonnance n° 99/001 du 31 août 1999 complétant certaines dispositions de la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche stipule que « les grumes sont transformées par essence à hauteur de 70% de leur production par l'industrie locale pendant une période transitoire de cinq (05) ans à compter de la date de promulgation de la présente loi. Passé ce délai, l'exportation des grumes est interdite et la totalité de la production nationale est transformée par l'industrie locale. Toutefois, sous réserve du paiement d'une surtaxe, l'exportation des grumes pourra se poursuivre dans le cadre de la promotion de certaines essences. La liste desdites essences, les taux de surtaxe et ses modalités d'application sont fixés par voie réglementaire ». Cette mesure trouve sa justification dans la plus-value en termes de ressources financières que procurerait le bois transformé par rapport au bois exporté sous forme de grume. Plus la transformation est poussée, plus elle rapporte à l'économie locale, en termes d'emplois, de taxes, impôts et même de disponibilité des rebuts de scierie valorisables. Elle contribue par ailleurs à améliorer le rendement matière. Jusqu'ici, la majorité des unités de transformation se limitent malheureusement à la première transformation. Cette action a vocation à encourager les unités de transformation de bois à transformer davantage le bois en passant de la première à la deuxième, troisième, voire quatrième transformation. Dans ce sens, son objectif est d'améliorer la compétitivité des artisans et industriels de bois en vue d'accroître le rendement-matière. Dans le souci d'approvisionner le marché local, régional et international en bois débités légal aussi bien le marché intérieur du bois et le marché extérieur (export) afin d'augmenter le pourcentage de transformation des ressources ligneuses des essences récoltées dans nos forêts, la seconde action du Programme 058 va se pencher sur les questions techniques et organisationnelles depuis l'abattage certes, mais surtout depuis l'entrée usine en passant par les différentes étapes de la chaîne de transformation. Et cela doit concerner d'une part, les filières industrielles et d'autre part, les filières artisanales. Sachant que les deux systèmes de production sont souvent interconnectés avec des industriels qui rachètent des bois chez des artisans pour les transformer, ceux-ci utilisent des bois issus des usines ou des exploitations forestières industrielles, y compris les rebuts, écarts, déchets, bois abandonnés, culées, etc., pour les transformer. Pour ce faire, plusieurs tâches concourantes seront réalisées au cours du triennat 2022-2024 dans le cadre du suivi de la commercialisation du bois débité légal, de l'organisation du marché intérieur du bois, de l'évaluation des performances des UTB, de l'élaboration et de la vulgarisation des normes sur la transformation du bois et produits dérivés ainsi que du renforcement de capacités techniques et matérielles des services. L'objectif de cette action étant d'augmenter le volume de bois débités légal mis sur le marché. Ce faisant, les activités de l'action permettront de passer de 1 584 728,749 m<sup>3</sup> de bois légal commercialisé en 2019 à 1 700 000 m<sup>3</sup> en 2022, voire 1 900 000 m<sup>3</sup> en 2024. La valorisation du bois passerait principalement par le renforcement des capacités des acteurs de la filière bois aux fins de

l'augmentation des rendements matières obtenus. C'est dans cette action que repose le plus grand emploi direct enregistré dans le programme, soit environ 50% d'emploi global obtenu. De nombreuses activités concourant à l'atteinte de l'objectif de l'action ont été réalisées au cours des derniers exercices et des résultats probants ont été enregistrés notamment l'accompagnement du MINFOF à l'organisation du « Marché Intérieur du Bois » (MIB) par la réédition du guide explicatif des procédures du MIB, par la réalisation des études architecturales du site MIB de Ngaoundéré et d'Ekok ; l'identification des sites physiques MIB potentiels dans les Régions du Sud, de l'Est, du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Centre, par l'actualisation et la simplification des procédures d'octroi et de gestion des Permis de Bois d'Oeuvre (PEBO) en vue de l'approvisionnement du MIB ; la conclusion des Protocoles d'Accords élaborés en vue de faciliter l'approvisionnement du MIB par le bois provenant du Domaine Forestier Permanent et du Domaine Forestier Non Permanent pour le test des procédures de mise à la disposition des transformateurs artisanaux des rebuts/ bois abandonnés et des tiges résiduelles ; la réalisation de l'étude sur la mise en place d'une fiscalité incitative sur les bois destinés au MIB ; la réalisation de l'étude sur la création d'un guichet unique des entreprises forestières ; le suivi de l'adoption du « draft 1 » des normes de séchage du bois et du « draft 0 » des normes de cubage et de classements des grumes, ainsi que celui de vingt-deux (22) normes de transformation du bois ; l'évaluation technologique des unités de transformation du bois ; l'accompagnement de la mise en place des usines et le suivi des activités de transformation du bois. Ladite action va continuer à mettre l'accent dans la formation et la professionnalisation des acteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur depuis l'abattage du bois jusqu'aux produits semi finis et finis y compris la valorisation des résidus du bois à tous les niveaux. Cette perspective se concrétisera par la réalisation des initiatives tendant à sensibiliser les acteurs de la filière bois en vue de poursuivre la mise en œuvre du plan d'industrialisation du secteur bois et réviser ledit plan au bout de sa cinquième année d'exécution en vue d'une validation de la seconde phase éventuellement ; à vulgariser les normes de séchage des bois et de cubage/classements des grumes et suivre l'adoption des nouvelles normes ; à finaliser l'élaboration de la carte physique des UTB à publier sur le site web du MINFOF ; à sensibiliser et former les acteurs de la filière bois dans le remplissage des documents sécurisés et statistiques pour une meilleure maîtrise de leurs activités et captation des informations ; à poursuivre la promotion du bois camerounais sur le plan national, régional, sous régional et international ; à poursuivre les activités du projet pilote MIB et développer une stratégie d'approvisionnement du MIB et l'étude sur la taxation du bois devant approvisionner le MIB ; à relancer le processus d'acquisition d'un serveur pour le déploiement de l'application du MIB et les tests des différentes procédures d'octroi et de gestion des PEBO, de mise à disposition des rebuts/ bois abandonnés, ainsi que des tiges résiduelles ; à poursuivre l'opérationnalisation du marché intérieur du bois par la mise en place des outils essentiels tels qu'en plus du développement des mécanismes d'approvisionnement du MIB par le bois légal, la structuration de la chaîne de valeur, la consolidation et la capitalisation des résultats de l'étude sur la taxation du bois devant approvisionner le MIB ; à achever la mise en œuvre des activités du Projet d'assistance technique auprès de la DPT et évaluer ledit projet arrivé en fin d'exécution.

**OBJECTIF 1.** Augmenter le volume de bois débité légal mis sur le marché

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Volume de bois débité mis sur le marché	m3	2022	421 628,2	2023	2 450 000

**ACTION 03****Intensification de la valorisation du bois**

Cette action va continuer à mettre l'accent sur la formation et la professionnalisation des acteurs de la transformation du bois. Dans ce cadre, le programme a un projet en cours d'exécution, financée par le CAS – Fonds Spécial de Développement Forestier, intitulé « Appui à la Transformation Plus Poussée des Produits Forestiers au Cameroun ». Il vient contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales à travers l'augmentation de la valeur ajoutée des produits forestiers transformés, la création des emplois et des opportunités pour le développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) des filières Bois, Bambou et PFNL ainsi que la promotion de la consommation des dérivés de ces produits forestiers, fabriqués localement. Pour ce faire, plusieurs tâches concourantes seront réalisées au cours du triennat 2022-2024 dans le cadre du renforcement des capacités des artisans et des formateurs ainsi que du suivi des artisans formés par le Centre de Promotion du Bois. Cette action a vocation d'encourager les unités de transformation de bois à transformer davantage le bois en passant de la première à la deuxième, troisième, voire quatrième transformation. Dans ce sens, son objectif est d'améliorer la compétitivité des artisans et industriels de bois en vue d'accroître le rendement-matière. Il est envisagé de passer de 111 artisans formés en 2018, de 209 acteurs formés en 2019 à 100 en 2022 voire 110 acteurs formés en 2024. A partir de 2020, le nombre d'artisans formés régressera à 100 par an en raison du cadrage budgétaire qui limite fortement le montant du budget affecté à cette action. Ainsi, l'encouragement de la transformation plus poussée du bois se fera principalement à travers la restructuration et l'amélioration des performances du Centre de Promotion du Bois afin de rendre cette structure plus compétitive, le perfectionnement des artisans et apprentis sur les métiers du bois. Le projet vise à encourager la transformation plus poussée des produits forestiers au Cameroun. De manière spécifique, il s'agira d'opérationnaliser le Centre de Promotion du Bois ; d'appuyer techniquement et matériellement les acteurs ; d'améliorer la consommation des produits forestiers transformés. Certaines activités ont été réalisées et les extrants essentiels ont été la formation de 384 artisans en séchage du bois, en fabrication des ouvrages en panneaux de bois massif à lames continues et la formation de 15 cadres du MINFOF sur les terminologies des produits bois, chaîne de transformation et négoce ainsi que le suivi des acteurs formés. Cette perspective de rendre compétitifs les acteurs de la transformation du bois et des produits forestiers non ligneux se concrétisera à travers l'équipement du Centre de Promotion du Bois (CPB) en matériels techniques et spécifiques en vue de sa restructuration effective et le renforcement intense des capacités techniques et matérielles des industriels et des artisans en séchage du bois et en bois massif reconstitué.

**OBJECTIF 1.** Améliorer la compétitivité des artisans et industriels de bois en vue d'accroître le rendement matière

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1   Nombre d'acteurs formés	nb	2021	1 898	2023	2 148

#### **ACTION 04**

##### **Développement des filières bois-énergie**

L'exploitation des ressources ligneuses comme bois-énergie contribue de manière significative à la dégradation des formations végétales et à l'avancée du désert dans les zones sèches. Cette action vise principalement à ravitailler les besoins en bois énergie en travaillant sur tous les segments permettant d'améliorer les rendements de carbonisation (fours, fosses), les rendements de consommation (réchauds, fours, braseros), les conditions de mise en marché (emballages, transports, stockages), la valorisation des déchets (sciures, copeaux, déchets végétaux), etc. L'utilisation du bois énergie ne pose pas en elle-même de problèmes environnementaux, mais la surexploitation des sites de collecte, d'où la nécessité d'augmenter la production (plantations privées, forêts communales et communautaires entamées dans les Régions de l'Extrême-Nord et du Nord) et la rationalisation de l'utilisation pour améliorer les rendements et réduire la demande par unité de consommation. Plusieurs tâches concourantes seront réalisées au cours du triennat 2022-2024 dans le cadre de l'amélioration de l'accès à la ressource, de l'organisation de la filière bois énergie, de la valorisation des sous-produits bois et du suivi des filières bois énergie. L'objectif de cette action étant d'accroître l'offre de bois énergie légal sur le marché, les activités de l'action permettront de passer de 28 889,17 tonnes de bois de feu et de charbon d'origine légale commercialisé en 2019 à 50 000 tonnes en 2022, voire 60 000 tonnes en 2024. A raison de la problématique du bois énergie dans la partie septentrionale du pays, un Projet Pilote de Gestion et de reboisement du bois énergie dans les Régions de l'Extrême-Nord et Nord a été mis en place en 2012 avec pour effet d'implémenter les résultats obtenus dans les zones de savanes sèches et humides. A ce jour, des extrants ont été atteints conjointement avec la réalisation des autres activités dans le reste du pays. Ces résultats obtenus se résument autour de la poursuite de la mise œuvre des activités du Projet pilote de gestion et de reboisement de la filière bois énergie dans les Régions de l'Extrême-Nord et Nord du Cameroun, notamment la matérialisation de 13 bassins sur 20 identifiés, par la pose des plaques de signalisation, le Reboisement de 20 ha, la signature de 17 conventions d'assistance avec plusieurs acteurs ; l'accompagnement de 05 communes pour un marché urbain sécurisé ; la construction de 04 marchés ruraux ; l'accompagnement d'une organisation des acteurs légalisée et 15 nouvelles communautés dans le processus d'obtention des forêts communautaires pour la production du bois énergie et leur gestion, enfin la définition des conditions d'exploitation du bois énergie ; l'accompagnement des groupes organisés dans la carbonisation des rebuts dans neuf scieries (SFID, SFIL, ALPICAM, CFC, GRUMCAM, SEFAC, STBK, WIJMA, CFK) en vue de l'augmentation des rendements en charbon ; la vulgarisation du guide d'information et de sensibilisation sur la production du charbon de bois légal en vue de

l'utilisation des techniques améliorées de carbonisation ; la sensibilisation des détenteurs d'UTB et populations sur la valorisation des rebuts de scierie en charbon de bois dans la région du Centre ; le développement d'une application de collecte et compilation des statistiques sur le bois-énergie. Au-delà de se focaliser sur les énergies renouvelables, l'on voudrait d'abord marquer un temps d'arrêt sur la valorisation des ressources forestières tant de plantations que des résidus de l'exploitation forestière et de la transformation des usines. En effet, l'exploitation de ces ressources éviterait d'énormes gâchis souvent orchestrés lors d'une exploitation forestière ou d'une transformation du bois. Par ailleurs, il est envisagé de pouvoir faciliter la mise en place des mécanismes de ravitaillement de la partie septentrionale par le bois ou Bois-Energie par des plantations ou provenant de la zone soudanienne. Au regard de ces différentes préoccupations, des initiatives conséquentes ont été programmées tendant à accompagner les communautés à l'opérationnalisation des bassins de production pour les forêts communautaires et communales déjà créées et appuyer le processus de création des forêts communautaires dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord ; à accompagner les groupes organisés dans la carbonisation des rebuts autour des UTB ; à professionnaliser les acteurs de la filière bois énergie par la poursuite de vulgarisation des techniques améliorées de carbonisation ; à intensifier le projet de carbonisation des rebuts des scieries autour des grandes villes en vue de la carbonisation des résidus de transformation du bois ; à appuyer la mise en place des mécanismes de production et de commercialisation du bois-énergie ; à vulgariser le guide d'information et de sensibilisation sur la production du charbon de bois légal ; à sensibiliser les détenteurs d'UTB et populations sur la valorisation des rebuts de scierie en charbon de bois dans la région du Centre ; à déployer l'application de collecte et de compilation des statistiques sur le bois énergie et les PFNL ; à former les responsables des services déconcentrés sur l'utilisation de l'application de collecte; à poursuivre la collecte des données statistiques relatives au bois-énergie dans toutes les Régions et les Départements.

### OBJECTIF 1. Accroître l'offre légale de bois-énergie légal sur le marché

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Quantité de bois-énergie mise sur les marchés	t	2022	17 107,17	2023	55 000

### ACTION 05

#### Développement des filières Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)

Les PFNL exploités localement par les populations sont nombreux, mais ceux faisant l'objet d'un commerce intense sont évalués à près d'une vingtaine, que ce soit pour les besoins de l'industrie ou pour l'alimentation. Le problème central de ces filières PFNL se trouve au niveau de leur structuration, de leur organisation et surtout de leur capacité à planifier leurs opérations, à gérer la ressource, les transports, la transformation et maîtriser les marchés. Plus un produit se commercialise en frais (exemple du Gnetum), plus son commerce est sensible aux aléas. A l'inverse, si on peut le transformer ou le préparer en fonction des besoins du marché, sa sensibilité diminue. L'action vise à accompagner les opérateurs de ces diverses filières et leurs syndicats représentatifs pour améliorer leurs performances, mieux gérer la ressource, les

rendre plus professionnelles et plus compétitives. Plusieurs tâches concourantes seront réalisées dans le cadre de l'amélioration de l'accès à la ressource, de l'organisation de la filière PFNL et de l'élaboration des normes des PFNL (produits brutes et transformés). L'objectif de cette action est de promouvoir le développement de la transformation des PFNL. Ce faisant, les activités de l'action permettront de passer de 7146,20 tonnes de bois de feu et de charbon d'origine légale commercialisé en 2019 à 7 672 tonnes en 2023, voire 8 300 tonnes en 2025. La crise sanitaire et l'insuffisance des moyens financiers ont eu un impact négatif sur les résultats.

Des démarches y afférentes ont été menées avec des résultats avérés notamment la tenue d'un Comité Consultatif National du Plan National de Développement (PND) des PFNL en vue de plancher sur les orientations de gestion des PFNL ; l'élaboration d'un projet d'Arrêté portant modalité d'exploitation des PFNL avec une proposition de décision sur la catégorisation des PFNL ; la réalisation d'un inventaire du bambou de chine dans quatre (04) Régions (Centre, Littoral, Sud et Sud- Ouest) ; l'élaboration du projet pilote de gestion du bambou dans lesdites Régions ; la création et/ou l'animation de trois (03) plateformes de concertation régionale sur la gestion des PFNL ; l'organisation d'une conférence régionale sur le bambou et le rotin ; l'élaboration des procédures de collecte de statistiques et du cahier de charges relatifs à l'application informatique ; la réalisation de l'étude de faisabilité en vue de la mise en place d'une unité pilote de transformation du bambou au Cameroun ; l'élaboration d'un projet de texte relatif au suivi de l'exploitation, de la commercialisation et de l'exportation des PFNL/Produits spéciaux issus de la domestication. Les efforts consentis s'apprécient par la contribution des PFNL au PIB. A cet égard, un package des tâches à mener ont été envisagées question d'améliorer les textes règlementaires de la gestion des PFNL (faire signer, traduire et vulgariser les projets de textes relatifs au cadre légal et règlementaire des PFNL) ; d'appuyer l'organisation des acteurs PFNL ; de rendre opérationnel le système de collecte et d'analyse des données PFNL au niveau national ; de mettre en œuvre le projet pilote de gestion du bambou de chine dans quatre (04) Régions à fort potentiel ; d'élaborer le programme national de développement des filières du bambou de chine ; de vulgariser le Plan National de Développement des Produits Forestiers Non Ligneux ainsi que le Programme National de Développement du Bambou et de rendre compétitif les produits transformés.

**OBJECTIF 1.** Promouvoir le développement de la transformation des produits forestiers non ligneux

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Quantité légale des PFNL mise sur le marché	t	2021	1 627,99	2023	7 672

**ACTION 06****Pilotage du programme**

L'action de pilotage contribue à l'amélioration des conditions de travail du personnel et de la performance du programme notamment à travers la planification, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation des activités pour l'atteinte des objectifs fixés. Cette nouvelle action qui nait des difficultés rencontrées par les acteurs du programme lors de l'élaboration des documents budgétaires s'articulera sur l'optimisation du rendement au sein du programme à travers la tenue d'au moins douze (12) dialogues de gestion par an, la maîtrise des effectifs et de la masse salariale des personnels du programme.

**OBJECTIF 1.** Améliorer les performances du programme

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de dialogues de gestion tenus par an	nb	2021	12	2023	12

**PROGRAMME 058 - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de nouvelles espèces promues	
Objectif	Augmenter la gamme des essences commercialisées	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	058 - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses	
Action concernée par l'objectif	01 - Promotion des essences peu ou pas connus	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-direction de la Promotion du Bois.	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ; Délégations Départementales des Forêts et de la Faune.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Bois commercialisés.	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Dénombrement et comparaison des essences issus des documents sécurisés, des rapports de « Commercialisation Cameroun » (COMCAM) et des rapports d'activités des Délégations Régionales des Forêts et de la Faune	
Périodicité de la mesure	Annuelle.	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 58
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 60.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 60
	Année: 2024	Valeur: 62
	Année: 2025	Valeur: 64
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités des Délégations Régionales, Rapport COMCAM et documents sécurisés.	
Mode de collecte des données	Rapports d'activités des opérateurs, les fiches de collecte des antennes MIB.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Sous-direction de la Promotion du Bois ; Secrétariat Technique du Projet MIB ; Délégations Régionales et Départementales des Forêts et de la Faune.	
Vérification/ Validation des données	Direction de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers ; Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ; Délégations Départementales des Forêts et de la Faune.	
Service responsable de la synthèse des données	Sous-direction de la Promotion du Bois ; Service de la Promotion des Produits Ligneux.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Sous-direction de la Promotion du Bois ; Service de la Promotion des Produits Ligneux.	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Le mauvais remplissage des documents sécurisés par les opérateurs économiques ; Les opérateurs économiques ne retournent pas toujours toutes les souches des documents sécurisés ; Les problèmes fonciers empêchant l'aménagement et la sécurisation des sites physiques du MIB.	
Modalités d'interprétation	Les volumes de bois issus des différentes sources mentionnées plus haut sont compilés par essence, volumes exportés et commercialisés localement. Plus le volume des essences peu ou pas connues augmentent, mieux l'indicateur se comporte.	
5) Commentaires		
-		

**PROGRAMME 058 - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Volume de bois débité mis sur le marché	
Objectif	Augmenter le volume de bois débité légal mis sur le marché	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	058 - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses	
Action concernée par l'objectif	02 - Approvisionnement du marché en bois débités	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-direction de la Promotion du Bois.	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ; Délégations Départementales des Forêts et de la Faune ; Partenaires au développement. ;	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Bois débité légal.	
Unité de mesure	mètre cube (m3)	
Mode de calcul	Somme et comparaison des essences issues des documents sécurisés, des rapports de « Commercialisation Cameroun » (COMCAM) et des rapports d'activités des Délégations Régionales des Forêts et de la Faune	
Périodicité de la mesure	Annuelle.	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 1 731 153,98
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 2450000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 1 700 000
	Année: 2024	Valeur: 1 800 000
	Année: 2025	Valeur: 1 900 000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités des Délégations Régionales des Forêts et de la Faune, Rapport COMCAM et documents sécurisés, Rapports d'activités des opérateurs, les fiches de collecte des antennes MIB	
Mode de collecte des données	Consultation et exploitation des informations contenues dans les rapports des services déconcentrés et des opérateurs économiques ; les Lettres de voiture des débités, échanges avec les différents opérateurs économiques.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service de la Promotion des Produits Ligneux/SDPB ; Service de Suivi et des Statistiques/SDTB ; Service de Suivi et des Statistiques/SDNL ; Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ; Délégations Départementales des Forêts et de la Faune ; Postes de Contrôle Forestier et de Chasse.	
Vérification/ Validation des données	Les données sont validées mensuellement au terme du dialogue de gestion de la Direction	
Service responsable de la synthèse des données	Service de Suivi et des Statistiques/SDTB, Service de Suivi et des Statistiques/SDNL et le Contrôleur de gestion consolident les données issues des différents services compilées par les référents d'action	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Service de la Promotion des Produits Ligneux/SDPB ; Service de Suivi et des Statistiques/SDTB ; Service de Suivi et des Statistiques/SDNL ; SEGIF ; Contrôleur de gestion.	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Le mauvais remplissage des documents sécurisés par les opérateurs économiques. Les opérateurs économiques ne retournent pas toujours toutes les souches des documents sécurisés Les délégations départementales ne collectent pas systématiquement et régulièrement les données Les problèmes fonciers empêchant l'aménagement et la sécurisation des sites physiques MIB.	
Modalités d'interprétation	Les opérateurs économiques ne retournent pas toujours toutes les souches des documents sécurisés	
5) Commentaires		

**PROGRAMME 058 - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'acteurs formés	
Objectif	Améliorer la compétitivité des artisans et industriels de bois en vue d'accroître le rendement matière	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	058 - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses	
Action concernée par l'objectif	03 - Intensification de la valorisation du bois	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-direction de la Transformation du Bois.	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Centre de Promotion du Bois ; Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ; Délégations Départementales des Forêts et de la Faune.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Acteur formé.	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 1898
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 2148.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 2148
	Année: 2024	Valeur: 2248
	Année: 2025	Valeur: 2348
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités du Centre de Promotion du Bois, de la Sous-direction de la Transformation du Bois, rapports d'activité des unités de transformation du bois (UTB).	
Mode de collecte des données	Compilation des rapports des opérateurs, des structures de formation.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Centre de Promotion du Bois ; Sous-direction de la Transformation du Bois.	
Vérification/ Validation des données	Restitution du rapport de synthèse.	
Service responsable de la synthèse des données	Centre de Promotion du Bois	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Centre de Promotion du Bois ; Sous-direction de la Transformation du Bois.	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Absence d'un fonds d'appui aux acteurs formés pour leur permettre de mettre en pratique les connaissances acquises ; Difficulté pour le suivi des UTB qui chaque année ferment, de nouvelles se créent et d'autres sont délocalisées.	
Modalités d'interprétation	Plus les capacités des acteurs sont renforcées, mieux ils sont outillés pour la transformation plus poussée du bois. Plus ils sont nombreux à recevoir la formation, plus grande est la probabilité d'améliorer le degré de transformation du bois ; Les machines utilisées et le type de produits fabriqués permettent d'évaluer le degré de transformation du bois.	
5) Commentaires		
-		

**PROGRAMME 058 - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Quantité de bois-énergie mise sur les marchés	
Objectif	Accroître l'offre légale de bois-énergie légal sur le marché	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	058 - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses	
Action concernée par l'objectif	04 - Développement des filières bois-énergie	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-direction des Produits Forestiers Non Ligneux	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ; Délégations Départementales des Forêts et de la Faune.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Bois de feu et charbon de bois	
Unité de mesure	tonne (t)	
Mode de calcul	Somme des données issues du terrain	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 28 205,2
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 55000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 50 000
	Année: 2024	Valeur: 55 000
	Année: 2025	Valeur: 60 000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités des services du Ministère des Forêts et de la Faune, Rapports d'activités des opérateurs de la filière bois énergie.	
Mode de collecte des données	Somme des données	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service de Suivi et des Statistiques ; Service de la Promotion des Produits Non Ligneux ; Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ; Délégations Départementales des Forêts et de la Faune.	
Vérification/ Validation des données	Pendant les dialogues de gestion	
Service responsable de la synthèse des données	Service de Suivi et des Statistiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ; Délégations Départementales des Forêts et de la Faune.	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	le cadre légal et réglementaire est inadapté ; l'absence des schémas directeurs d'approvisionnement urbain en bois énergie ; l'insuffisance des synergies sectorielles en matière de problématique du bois énergie.	
Modalités d'interprétation	Il s'agit des quantités de bois énergie (bois de chauffage et charbon de bois) mises sur le marché, exprimées en tonne métrique par conversion (une tonne métrique égale 1,66 stère). Plus la quantité mise sur le marché est élevée, mieux les besoins en bois-énergie des ménages sont satisfaits.	
5) Commentaires		
-		

**PROGRAMME 058 - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Quantité légale des PFNL mise sur le marché	
Objectif	Promouvoir le développement de la transformation des produits forestiers non ligneux	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	058 - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses	
Action concernée par l'objectif	05 - Développement des filières Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-direction des Produits Forestiers Non Ligneux.	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ; Délégations Départementales des Forêts et de la Faune.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Valeur des produits forestiers non ligneux.	
Unité de mesure	tonne (t)	
Mode de calcul	Somme des données de la douane et des rapports de SGS et COMCAM.	
Périodicité de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 1 627,99
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 7672.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 7 672
	Année: 2024	Valeur: 8 000
	Année: 2025	Valeur: 8 300
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités des opérateurs de la filière PFNL, Rapports d'activités des services déconcentrés, Rapports d'activités des partenaires (GIZ, SNV...).	
Mode de collecte des données	Descentes sur le terrain, compilation des rapports des opérateurs et autres structures partenaires et analyse des rapports.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service de Suivi et des Statistiques ; Service de la Promotion des Produits Non Ligneux ; Service de Suivi et des Statistiques ; Service de la Promotion des Produits Non Ligneux ; Délégations Régionales des Forêts et de la Faune ; Délégations Départementales des Forêts et de la Faune.	
Vérification/ Validation des données	Pendant les dialogues de gestion du programme.	
Service responsable de la synthèse des données	Service de Suivi et des Statistiques ; Service de la Promotion des Produits Non Ligneux.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Service de la Promotion des Produits Non Ligneux ; Service de Suivi et des Statistiques.	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	le cadre légal et réglementaire est inadapté ; la prédominance du secteur informel ; la porosité des frontières.	
Modalités d'interprétation	Il s'agit du poids des PFNL exportés. Plus il est élevé, plus il traduit la valorisation des PFNL et au-delà, leur contribution à l'économie du pays.	
5) Commentaires		
-		

**PROGRAMME 058 - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de dialogues de gestion tenus par an	
Objectif	Améliorer les performances du programme	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	058 - Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses	
Action concernée par l'objectif	06 - Pilotage du programme	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers.	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Contrôle de gestion du programme ; Contrôle financier.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Dialogue de gestion tenu au sein du programme	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Par sommation du nombre de dialogue de gestion effectivement tenu au cours de l'année	
Périodicité de la mesure	Mensuel, semestriel, annuel.	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 12
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 12.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 12
	Année: 2024	Valeur: 12
	Année: 2025	Valeur: 12
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités	
Mode de collecte des données	Compilation des rapports de réunions	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers ; Délégations Régionales des Forêts et de la Faune.	
Vérification/ Validation des données	Les données compilées seront celles issues des rapports	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôle de gestion du programme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôle de gestion du programme	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Le résultat ne pourra pas être atteint si les réunions de coordination /dialogue de gestion ne sont pas tenues	
Modalités d'interprétation	-	
5) Commentaires		
-		

#### ■ 8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	Promotion des essences peu ou pas connus	11 700 000	11 700 000	0	0	11 700 000	11 700 000
02	Approvisionnement du marché en bois débités	113 550 000	113 550 000	0	0	113 550 000	113 550 000
03	Intensification de la valorisation du bois	13 800 000	13 800 000	0	0	13 800 000	13 800 000
04	Développement des filières bois-énergie	70 815 000	70 815 000	0	0	70 815 000	70 815 000
05	Développement des filières Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)	15 650 000	15 650 000	0	0	15 650 000	15 650 000
06	Pilotage du programme	1 826 500 000	1 826 500 000	0	0	1 826 500 000	1 826 500 000
<b>TOTAL</b>		<b>2 052 015 000</b>	<b>2 052 015 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 052 015 000</b>	<b>2 052 015 000</b>

## **9. PROGRAMME 060**

Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur  
forêts et faune

RESPONSABLE DU PROGRAMME

**JOSEPH NYONGWEN**



## ■ 9.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

En référence aux dispositions de l'organigramme portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune, l'une des principales missions qui lui est assignée porte sur la mise en œuvre et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière des forêts et de la faune. Elle est opérationnalisée par des programmes techniques, qui ne sauraient se déployer efficacement sans l'assistance d'un programme support dont l'objectif est celui d'accroître et d'améliorer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des acteurs au développement du sous-secteur forêt et faune. Le programme 060 vise donc à assurer la bonne mise en œuvre des programmes techniques, en étant responsable de l'orientation, de la coordination, de la gestion des ressources institutionnelles et de l'amélioration de la gouvernance. Il est décliné en neuf (09) actions qui ont permis au cours des années antérieures d'assurer la gestion efficiente des moyens humains, matériels et financiers mis à la disposition desdits programmes techniques dans le but d'améliorer leur performance, de suivre l'exécution du budget, de maîtriser la masse salariale, de construire des infrastructures devant abriter les services de l'administration forestière, de communiquer sur les actions menées dans le sous-secteur et bien d'autres. Néanmoins, de nombreux pans restent à améliorer, notamment sur le suivi permanent de la performance, la promotion du bilinguisme, la gestion des archives, le suivi du recouvrement des créances liées au contentieux forestier et faunique, l'assainissement du fichier des personnels, l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation triennal.

## ■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF 1** Accroître et améliorer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des acteurs au développement du sous-secteur

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de rendement dans la mise en œuvre des activités	%	2021	82,8	2023	100

**PROGRAMME 060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune**  
**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Taux de rendement dans la mise en œuvre des activités
Objectif	Accroître et améliorer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des acteurs au développement du sous-secteur
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Inspection Générale ; Direction des Affaires Générales ; Division de la Coopération et de la Programmation ; Sous-direction du Budget et du Matériel ; Sous-direction des Personnels, de la Solde et des Pensions ; Sous-direction de l'Accueil, du Courrier et de la Liaison ; Cellule Informatique ; Cellule Juridique ; Sous-direction de l'Accueil, du Courrier et de la Liaison ; Cellule de Suivi ;
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Le niveau d'exécution et de mise en œuvre des activités des programmes
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Par ratio dont le numérateur est la somme des taux de réalisation par action et le dénominateur est le chiffre 9 représentant le nombre total des actions (moyenne)
Périodicité de la mesure	Mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle
Dernier résultat connu	Année: 2021 Valeur: 82,8
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023 Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023 Valeur: 100
	Année: 2024 Valeur: 100
	Année: 2025 Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Rapports annuels d'activités, Rapport annuel de performance
Mode de collecte des données	Evaluation de la mise en œuvre des activités programmées dans les différents programmes ; Evaluation du taux de mise en œuvre des actions du programme.
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi ; Contrôles de Gestion des Programmes.
Vérification/ Validation des données	Les données/informations des programmes notamment l'état de mise en œuvre du projet de performance annuel et de la feuille de route ministérielle sont validées mensuellement au terme des dialogues de gestion des programmes ou lors des réunions de coordination présidées par le Ministre des Forêts et de la Faune.
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de Suivi
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de Suivi ; Contrôleur de gestion ; Contrôleur Général de gestion.
Coût de collecte et d'analyse	-
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	Moyens financiers limités pour l'exécution de certaines missions
Modalités d'interprétation	Un système d'analyse est mis en place par les contrôleurs de gestion avec le concours des référents d'actions, sous l'égide de chaque responsable de programme
5) Commentaires	
Ce programme est passé de douze (12) à neuf (9) actions conformément aux principes méthodologiques en la matière.	

## ■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** CADRE DE TRAVAIL
- ACTION 02:** PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE
- ACTION 03:** SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUES
- ACTION 04:** RESSOURCES HUMAINES
- ACTION 05:** CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET DE LA PERFORMANCE DES SERVICES
- ACTION 06:** CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE
- ACTION 07:** TIC, COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES
- ACTION 08:** RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATION DES USAGERS
- ACTION 09:** COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS

## ■ 9.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Le programme 060 est au centre de la gestion et de la mobilisation des ressources tant matérielles, financières, humaines et documentaires. Aussi, son champ d'intervention lui permettra de s'assurer du pilotage, de la supervision, de la coordination et du contrôle de l'exécution de diverses activités à travers des réunions de coordination et dialogues de gestion périodiques, afin d'avoir une vision globale sur les progrès réalisés en vue de l'atteinte des objectifs assignés audit programme, mais également d'apprécier le niveau de performance atteint. Le programme support veillera également au développement des partenariats multiples, à la mobilisation des moyens techniques et financiers en faveur du sous-secteur forêt et faune, au suivi de la mise en œuvre des projets sectoriels dans les programmes techniques. De même, la promotion du bilinguisme aura une place de choix conformément à la circulaire relative à la pratique du bilinguisme dans l'administration publique et parapublique. Par ailleurs, conformément aux dispositions de la Charte Ministérielle, la chaîne PPBS sera redynamiser toute chose qui permettra aux différents acteurs de programmes et autres responsables de ladite chaîne, d'assurer la disponibilité des documents de planification et de programmation dans les délais fixés par le Décret N° 2019/281 du 31 mai 2019 portant calendrier budgétaire de l'État. La stratégie consistera à suivre l'exécution du budget en s'assurant de l'utilisation rationnelle et efficiente des ressources financières, d'assurer la coordination de la préparation du budget par les programmes, d'assurer la programmation, la passation et la bonne exécution des marchés publics. Un accent sera mis pour l'amélioration de la transparence budgétaire afin d'obtenir une meilleure adéquation entre les dépenses engagées et les services ou prestations fournies conformément aux prescriptions de la circulaire présidentielle relative à la préparation du budget de l'État. Il faudra élaborer des outils de collecte ; d'effectuer des missions de collecte des données, de centraliser, de traiter et d'analyser lesdites données pour l'élaboration d'un annuaire statistique ; d'assurer la concertation des différents acteurs intégrés dans le circuit de production et d'utilisation des données statistiques ; de pérenniser les acquis de l'unité

centralisée de statistiques sur la production et la valorisation des produits forestiers et fauniques. Aussi, d'améliorer le cadre de travail par un suivi permanent de l'exécution physique des projets de construction des infrastructures devant abriter l'administration forestière en collaboration avec le Ministère des Travaux Publics et de procéder progressivement à l'équipement des services. La Circulaire N° 001/CAB/PRC du 10 juillet 2020 prescrit la poursuite de la maîtrise des effectifs et de la masse salariale à travers l'assainissement du fichier solde des personnels, le traitement des actes de carrière et de liquidation des droits dans SIGIPES et ANTILOPE ainsi que le suivi, le contrôle et la rationalisation des effectifs dans les structures en vue de l'optimisation du rendement. De plus, ladite circulaire met en lumière la nécessité de privilégier le redéploiement et le renforcement des capacités du personnel au détriment des recrutements dans la fonction publique. De fait, il est proposé de mettre sur pied un plan de formation triennal et de poursuivre avec la réforme des écoles sous tutelle. Le recours au télétravail devra permettre de travailler à distance grâce aux matériels informatiques lors des réunions de coordination présidées par le Ministre des Forêts et de la Faune. Il s'agira de poursuivre cette activité, de mettre en œuvre le schéma directeur informatique ; de suivre la mise à jour des applications et des bases de données ; d'assurer la maintenance des équipements informatiques et des réseaux. Il sera important d'accentuer la lutte contre la corruption et les actes de malversations dans le but de changer les mentalités, les habitudes et les attitudes dans le sous-secteur forêt et faune ; d'évaluer les performances des services, de sanctionner et de réprimer les comportements négatifs. La promotion et la vulgarisation de la culture juridique, l'imprégnation de l'ensemble du personnel aux textes en vigueur seront de mises. Mais, un accent particulier sera consacré au recouvrement des créances liées au contentieux forestier et faunique en collaboration avec la Société Nationale de Recouvrement. La promotion des actions menées, la couverture médiatique des activités prioritaires à travers la diffusion des supports, des documentaires et des émissions spécialisées dans les médias imprimés et électroniques seront effectives. Toutefois, compte tenu de l'impact des réseaux sociaux sur notre société et sur notre quotidien, cette communication va s'intensifier à travers des canaux et supports numériques. La gestion approximative des ressources documentaires est un réel problème car elle entraîne la fuite d'informations et l'encombrement dans les bâtiments administratifs. Ainsi, pour pallier efficacement à cela, il est envisagé en encadrement des personnels en vue d'acquérir des connaissances appropriées pour la manipulation physique et le traitement intellectuel des archives dans la perspective d'établir une synergie avec les archives nationales. Enfin, le développement des partenariats multiples, la mobilisation des moyens techniques et financiers en faveur du sous-secteur forêt et faune, et le suivi de la mise en œuvre des projets sectoriels à travers les programmes techniques va se poursuivre. La prise en compte du genre dans le programme support se fera à travers la protection de la gente féminine contre tout abus et harcèlement dans l'exercice de ses fonctions, l'organisation des journées de sensibilisation sur la lutte contre les maladies de travail, la lutte contre les épidémies et pandémies, la recherche constante d'équilibre entre les proportions d'hommes et de femmes dans les postes de responsabilité tant au niveau central que déconcentrés, le suivi et l'évaluation des progrès accomplis en matière de développement et de génération de produits et de services intégrant la dimension genre.

### 9.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

#### ACTION 01

##### Cadre de travail

L'amélioration du cadre de travail vise la création d'un environnement adéquat pour l'exécution de toutes les tâches inscrites au budget de l'État par la mise à disposition des biens meubles et immeubles à chaque personnel et selon ses besoins en fonction de l'objectif sectoriel à atteindre. Il s'agira de poursuivre la construction de l'immeuble siège du MINFOF et d'achever celui de la COMIFAC conformément aux engagements de la sous-région Afrique Centrale ; d'assurer le suivi des autres projets de construction, de réhabilitation et de sécurisation des édifices en ce qui concerne les services bénéficiaires de l'appui technique et financier des partenaires étrangers. Toutefois, un financement supplémentaire d'environ 6 milliards FCFA pour divers équipements et matériels de terrain principalement destinés aux structures opérationnelles dans leurs activités du suivi du couvert végétale, de lutte anti braconnage, de surveillance, de contrôle des titres et des limites à travers l'acquisition des véhicules pick-up, des motocyclettes, des téléphones satellitaires et des matériels techniques permettra au Ministère des Forêts et de la Faune d'atteindre ses performances et d'accroître d'avantage sa contribution au PIB national en tenant compte du fait qu'en plus du nombre limité, il faut relever que sur les véhicules existants, plus de 65% sont inutilisables (sur cale ou en épave). Sur le plan économique, d'après les prévisions, avec ces moyens adéquats, pour le contrôle forestier et faunique, les taxes et recettes liées à l'exploitation forestière peuvent être doublées faisant augmenter la contribution du sous-secteur forêt et faune au PIB de 4% à 6% d'ici cinq ans.

#### OBJECTIF 1. Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion des personnels disposant d'un poste de travail	%	2021	38,5	2023	75

#### ACTION 02

##### Planification et gestion budgétaire

Cette action a pour objectif d'améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense publique conformément à la réglementation en vigueur. A cet effet, elle permettra d'une part à la phase préparatoire d'apprécier la pertinence et la cohérence des activités avec les objectifs des programmes et les objectifs stratégiques ; d'examiner le réalisme des activités budgétées ; d'identifier les activités à programmer ou à reprogrammer dans le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ministériel ; d'apprécier l'opportunité d'inscription dans le CDMT et dans le budget du ministère, de nouvelles activités en vue de prendre en compte les changements des orientations stratégiques ; de vérifier la maturation des nouveaux projets d'investissement public à travers les instances instituées par le Décret N° 2018/4992/PM du 21 juin 2018 fixant les

règles régissant les processus de maturation des projets d'investissement public et d'autre part à la phase de cadrage macroéconomique et budgétaire à moyen terme des dépensés, d'élaborer les CDMT initial, ajusté et final du Ministère des Forêts et de la Faune en vue du passage aux Conférences Élargies de Programmation Budgétaire et de la Performance Associée. Elle vise également une bonne exécution financière des programmes à travers la production des documents budgétaires et financiers dans les délais. Elle permettra à la phase de préparation détaillée du budget, d'élaborer le projet de budget et le Projet de Performance Annuel (PPA) du Ministère des Forêts et de la Faune en vue du passage aux conférences budgétaires et devant le Parlement à travers la répartition des crédits, faite selon les grandes masses de la classification économique, par programme et action, la vérification de la cohérence et la pertinence de la demande des programmes par rapport à la performance projetée ; la vérification des éléments de coûts des activités proposées, le respect des dispositions pratiques contenues dans la Circulaire Présidentielle sur la préparation du Budget. Le processus d'exécution du budget démarrant une fois la phase d'élaboration achevée, il sera question de veiller en liaison avec le Ministère des Finances à la bonne exécution de la loi de finances, de dynamiser le recouvrement des recettes devant approvisionner les comptes d'affectation spéciale ; d'apurer progressivement les instances de paiement ; d'assurer le respect de la discipline budgétaire dans la gestion des ressources financières ; de maîtriser certaines dépenses spécifiques à l'instar des consommations publiques d'eau, d'électricité et de téléphone afin de réduire le train de vie de l'État.

### OBJECTIF 1. Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion d'extraits de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	%	2021	100	2023	100

### ACTION 03

#### Systeme d'information et production statistiques

Cette action qui a pour objectif de mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance vise à faire remonter des informations relevant du sous-secteur forêt et faune pour rendre le système d'information statistique (SIS) opérationnel afin de répondre aux attentes des utilisateurs et de s'adapter aux exigences des mécanismes de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) et de Forest Law Enforcement, Governance and Trade ou Programme pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) mis en œuvre au Cameroun et de renforcer les capacités des ressources humaines des structures chargées de la collecte et du traitement des statistiques forestières et fauniques, notamment le Ministère des Forêts et de la Faune et les opérateurs économiques du secteur bois. Par Arrêté N°0085/MINFOF/C2D/PSFE2 du 18 mai 2016, le Ministre des Forêts et de la Faune a créé une Unité Opérationnelle de Gestion des Statistiques Forestières et Fauniques, qui est une structure de collecte, de traitement et de diffusion des informations statistiques, à travers la production des statistiques forestières et fauniques ; la collecte, le stockage, le

traitement et l'analyse des données statistiques du sous-secteur forêt et faune ; et la mesure et le renseignement des indicateurs de la stratégie du sous-secteur forêt et faune à travers une production annuelle des indicateurs diffusés à travers l'annuaire statistique et d'autres supports statistiques. Cette mesure permettra une informatisation complète du système de collecte et de traitement des statistiques forestières et fauniques et contribuera de ce fait à une meilleure prise de décision conformément à la consolidation d'une croissance économique inclusive, l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'économie camerounaise.

**OBJECTIF 1.** Mettre à disposition des décideurs et usagers des informations et données statistiques fiables pour le suivi évaluation de la performance

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion de production statistiques publiées annuellement	%	2021	95	2023	100

#### **ACTION 04**

##### **Ressources humaines**

La gestion des ressources humaines est l'ensemble des pratiques mises en oeuvre pour administrer, mobiliser et développer le personnel impliqué dans l'activité d'une organisation. Cette dernière constituant aujourd'hui un enjeu stratégique pour toute administration ou organisation qui se veut dynamique et performante, il est donc indispensable de mettre en place une véritable politique en la matière. Au sein du Ministère des Forêts et de la Faune, le vieillissement du personnel est partiellement pris en compte chaque année avec la mise à sa disposition des nouvelles recrues par le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative. Et pourtant, le travail s'intensifie dans la sécurisation des aires protégées sur l'étendue du territoire national ainsi que dans la poursuite des opérations de contrôles de l'exploitation forestière. Dans le même temps, le besoin en ressources humaines augmente et se transforme en véritable défi pour la performance du département ministériel. Pour faire face à cette situation, il est important de manier l'outil de la gestion prévisionnelle, non seulement des effectifs, mais aussi et surtout des emplois et des compétences. Au-delà de l'impératif démographique, cette gestion prévisionnelle doit, pour être efficace, être fondée sur une anticipation des besoins en service public. L'enjeu n'est plus seulement de renouveler le personnel du ministère, mais plutôt d'assurer la relève et une bonne continuité du service public, par des ressources humaines bien formées et compétentes répondant aux besoins réels de tous ceux qui sollicitent le service public dans la production forestière, la transformation, la valorisation, la conservation, la gestion participative. La directive sous régionale de la COMIFAC/RIFFEAC propose une démarche de professionnalisation basée sur les compétences communes à toute l'Afrique Centrale, avec le développement de pôles d'excellence. L'Ecole de Formation des Spécialistes de la Faune est déjà entrée dans cette logique et aménage ses programmes pour proposer des cursus mieux adaptés aux besoins des employeurs des vingt-cinq (25) pays qui lui envoient des étudiants tandis que l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts devra également s'y adapter et viser la satisfaction des différents employeurs potentiels tant à l'échelle nationale que sous régionale. Ces perspectives s'érigent

autour d'un plan de formation gage de durabilité dans la continuité de la gestion des ressources forestières et fauniques. Ceci suppose la collaboration étroite avec les professionnels du secteur, la systématisation des stages en entreprise, le développement de partenariats sur le long terme. Dans le cadre de la mutuelle des personnels, les dispositions de l'action sociale devront être repensées afin d'anticiper et de mieux gérer les cas d'accidents de travail et de maladies professionnelles auxquels font régulièrement face les personnels du corps des eaux et forêts.

### OBJECTIF 1. Améliorer la gestion des ressources humaines

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des outils de gestion des ressources humaines mises en oeuvre annuellement	%	2021	72	2023	100

### ACTION 05

#### contrôle et audit interne du fonctionnement et de la performance des services

L'audit interne est une revue et un examen indépendant des comptes et des activités d'une structure en vue d'évaluer la conformité aux politiques et aux procédures établies ainsi que l'adéquation entre les dépenses et les objectifs en vue de recommander les changements nécessaires. Cette action dont l'objectif est d'améliorer le fonctionnement et la performance des services sera pilotée par l'Inspection Générale dont les missions régaliennes définies par le cadre organique consistent à effectuer des contrôles internes et évaluer les performances des services par rapport aux objectifs fixés ; d'informer le ministre sur la qualité du fonctionnement et du rendement des services ; évaluer l'application des techniques d'organisation et méthodes ainsi que de la simplification du travail administratif, en liaison avec les services compétents de la réforme administrative. Cette structure sera accompagnée dans cette action par la cellule de lutte contre la corruption afin d'éliminer les opportunités de corruption dans le sous-secteur des forêts et de la faune. Sur ce chemin, il est prévu le développement des normes de services devant servir de référence pour l'évaluation des performances et le renforcement de capacités de ces structures chargées du contrôle.

### OBJECTIF 1. Améliorer le fonctionnement et la performance des services

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Percentage of structures inspected and audited per year	%	2021	50	2023	100

**ACTION 06****Conseil et assistance juridique**

Tout contentieux ouvert pour ou contre la gestion des ressources forestières sera amendé par le conseil juridique dont l'objectif est de veiller au respect des droits et règlements. La récurrence des cas de fraudes administratives et celles issues des contrevenants met en évidence l'inadaptation ou la désuétude des textes réglementaires et législatifs en vigueur dans le sous- secteur, au contexte actuel, marqué par une pression anthropique accrue sur les ressources. Étant donné que ledit conseil a pour mission d'assurer la veille juridique en droit administratif et en droit social, à travers la réalisation des études sur des points juridiques particuliers, cette action s'attèlera à redynamiser la Cellule Juridique en vue de la proposition, la signature et/ou l'adoption des textes législatifs et réglementaires plus adaptés ainsi que la mise en sécurité des opérateurs capables de s'investir davantage et de valoriser les activités du sous-secteur. Cette précaution aura pour conséquence le suivi plus soutenu du contentieux et du recouvrement des créances y relatives question d'assainir davantage le climat des affaires dans le sous-secteur.

**OBJECTIF 1.** Veiller eu respect des lois et règlements

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des textes élaborés et avis juridiques produits par an dans les délais	%	2021	95	2023	100

**ACTION 07****TIC, Communication et relations publiques**

Cette action vise à accroître la visibilité des actions menées par le département ministériel, à promouvoir son image de marque afin de suscité de la sympathie et favoriser les bonnes relations tant en interne qu'en externe. A cet égard, elle devra à travers des méthodes et des techniques appropriées, poursuivre la couverture médiatique des activités du sous-secteur forêt et faune, promouvoir et diffuser des supports de communication dans divers médias, produire des magazines et des émissions spécialisées, animer le site internet du Ministère des Forêts et de la Faune avec des informations pertinentes. Les Technologies de l'Information et de la Communication jouent un rôle majeur dans la compétitivité des entreprises, dans l'efficacité des administrations et des services publics. Elles regroupent un ensemble de ressources techniques nécessaires à la mise en œuvre des services de l'information et de la communication pour produire, manipuler, convertir, stocker, gérer, transmettre et retrouver l'information. Dans le cadre des réformes engagées, de nombreux progrès ont été enregistrés avec la mise en œuvre du schéma directeur du système informatique. Les applications de gestion des personnels et du budget de l'Etat (SIGIPES, ANTILOPE et PROBMIS) nécessitent régulièrement une maintenance évolutive et corrective pour une meilleure efficacité. Bien plus, est engagé depuis quelques années, le chantier de dématérialisation des procédures administratives au travers du

développement de l'application de gestion de l'information forestière (SIGIF 2).

**OBJECTIF 1.** Optimiser les échanges administratifs entre les différentes structures du MINFOF et accroître la visibilité des actions menées

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'insertion des publications dans les supports écrits, audiovisuels, électronique et cybernétiques	%	2021	100	2023	100

### ACTION 08

#### Ressources documentaires et information des usagers

La gestion des ressources documentaires rentre en droite ligne avec la stratégie gouvernementale de modernisation des services publics, qui vise une amélioration considérable dans les procédures de traitement des dossiers et l'optimisation du rendement des administrations publiques. Cette action chargée de la mise en œuvre de cette politique tiendra compte des impératifs du contexte législatif et réglementaire à travers un système d'archivage fonctionnel, un système de classement de la documentation, la collecte et la diffusion de la documentation écrite, photographique, numérique et audiovisuelle, la conservation des documents et archives, la synergie avec les archives nationales, la promotion de la lecture et de la recherche documentaire en matière des forêts et de la faune.

**OBJECTIF 1.** Améliorer la gestion des ressources documentaires et information d'accueil

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des documents/informations ventilés ou archivés dans les services	%	2021	100	2023	100

### ACTION 09

#### Coordination et suivi des activités

Sur la base d'une Gestion Axée sur les Résultats (GAR), le programme support veille à la planification et la programmation efficace des activités sous sectorielles, la budgétisation efficiente assortie d'un système de suivi-évaluation à travers sa capacité de rendre l'appareil administratif performant. Pour être en mesure de défendre sa politique générale et son bilan devant le Gouvernement et le Parlement, le Chef de département ministériel devra animer et orienter les différentes instances de coordination multisectorielles et les comités de coordination des acteurs du public, du privé, des partenaires au développement et des organisations de la société civile en matière de gestion durable des ressources forestières et fauniques du Cameroun. Les activités programmées dans le cadre de cette action mettront en exergue la capacité à piloter et donc à prendre des décisions appropriées pour une amélioration de la qualité de l'ensemble des processus de concertation. Les tâches recensées au sein de cette action devront concourir à la réalisation effective des missions portant sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de forêt et de faune. Cette action a pour objectif de développer et diversifier les partenariats et les mécanismes de suivi

évaluation en mesure de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur, de veiller à la mise en cohérence des actions de coopération entre le ministère et ses partenaires au développement sectoriel, d'assurer le suivi de l'exécution des projets sectoriels dans les programmes techniques afin que les décideurs et leurs services puissent être continuellement alimentés en informations utiles.

**OBJECTIF 1.** Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion d'instance de coordination et de dialogue de gestion tenus par an	%	2021	76,16	2023	100

**PROGRAMME 060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Proportion des personnels disposant d'un poste de travail
Objectif	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune
Action concernée par l'objectif	01 - Cadre de travail
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction des Affaires Générales
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Contrôle de gestion des programmes ; Contrôle financier.
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Les équipements et matériels techniques acquis, les infrastructures construites, réhabilitées, rénovés mis à la disposition des structures
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Comptabilisation du taux d'exécution physique des équipements acquis et des édifices réceptionnés au cours des réunions de suivi de l'évolution des travaux ou des séances de réception des marchés
Périodicité de la mesure	Hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle
Dernier résultat connu	Année: 2021      Valeur: 38,50
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023      Valeur: 75.0
Prévisions annuelles	Année: 2023      Valeur: 75
	Année: 2024      Valeur: 80
	Année: 2025      Valeur: 85
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Les rapports d'activités des maîtrises d'œuvre et des ingénieurs de l'Etat, les rapports de réception des livrables, les bordereaux de livraison des matériels et équipements
Mode de collecte des données	Comptabilisation du taux d'exécution physique des équipements acquis et des édifices réceptionnés au cours des réunions de suivi de l'évolution des travaux ou des séances de réception des marchés
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction des Affaires Générales ; Responsables en charge des affaires générales dans les services déconcentrés ; Contrôle de gestion du programme.
Vérification/ Validation des données	Commissions de réception ; Commissions de suivi et de recette technique.
Service responsable de la synthèse des données	Service du Budget et du Matériel
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Direction des Affaires Générales ; Ministère des Finances ; Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ; Ministère des Marchés Publics ; Ministère des Travaux Publics ; Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières.
Coût de collecte et d'analyse	-
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	Le non-paiement des décomptes des entreprises en charge des travaux de construction de certains projets prioritaires en cours ; La crise sanitaire cause du retard dans les approvisionnements de certains chantiers dont la commande provient en grande partie de l'étranger.
Modalités d'interprétation	-
5) Commentaires	
Dans le cadre de l'amélioration du cadre de travail, il sera question de la construction, de la réhabilitation et de l'équipement des édifices abritant les personnels, de la gestion des biens meubles et immeubles du MINFOF.	

**PROGRAMME 060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune**  
**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion d'extraits de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	
Objectif	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune	
Action concernée par l'objectif	02 - Planification et gestion budgétaire	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Programmation et des Projets Sous-direction du Budget et du Matériel	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Contrôle de gestion des programmes. Contrôle financier. Paierie spécialisée.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les documents de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi/évaluation élaborés et validés par le comité interne PPBS	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Par ratio entre le nombre d'extraits de la chaîne PPBS prévus et ceux effectivement élaborés dans les délais	
Périodicité de la mesure	Mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 100
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les rapports de la revue des activités, de la revue des projets d'investissement ; le rapport annuel de performance ; les cadres de dépenses à moyen terme initial, ajusté et final ; le projet de performance annuel ; les rapports du comité Interne PPBS, les rapports de la commission interne de maturation des projets d'investissement ; les documents de présentation aux conférences interministériels d'examen des programmes, aux conférences élargies de la programmation budgétaire et de la performance associée, aux conférences budgétaires, les documents de présentation du chef de département devant les commissions des finances et du budget du Parlement.	
Mode de collecte des données	La collecte des données s'effectue par contact téléphonique, par courriels et surtout au cours des rencontres de gestion ou de coordination à travers des matrices et des référentiels relatifs aux documents à produire par les différents programmes.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Comité interne de maturation des projets d'investissement ; Comité interne PPBS ; Contrôle de gestion du programme.	
Vérification/ Validation des données	La validation des données se fait au cours des rencontres du comité interne PPBS et de la commission interne de maturation des projets d'investissement	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de Programmation et des Projets ; Sous-direction du Budget et du Matériel ; Cellule de Suivi.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Division de la Coopération et de la programmation ; Direction des Affaires Générales ; Ministère des Finances ; Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Non-respect du calendrier budgétaire de l'Etat ; Dysfonctionnement du dispositif informatique devant permettre l'élaboration des documents de la chaîne PPBS.	
Modalités d'interprétation	Le point est fait à chaque mois entre le responsable d'action et les autres intervenants	
5) Commentaires		
Les activités qui concourent à l'atteinte des résultats de cette action sont liées à la planification, la programmation, l'élaboration et l'exécution budgétaire.		

**PROGRAMME 060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Proportion de production statistiques publiées annuellement
Objectif	Mettre à disposition des décideurs et usagers des informations et données statistiques fiables pour le suivi évaluation de la performance
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune
Action concernée par l'objectif	03 - Système d'information et production statistiques
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Programmation et des Projets ; Unité Opérationnelle de Gestion des Statistiques ; SIGIF ; Institut National de la Statistique.
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Unité Opérationnelle de Gestion des Statistiques Forestières et Fauniques ; Institut Nationale de la Statistique ; Service de Gestion de l'Information Forestière ; Services de Suivi et des Statistiques ; Contrôle de gestion des programmes ; Contrôle financier ; Pairie spécialisée
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Les données statistiques fauniques et forestières enregistrées à l'année N-1
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Par ratio du nombre des productions statistiques publiées sur celles initialement projetées
Périodicité de la mesure	Mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle
Dernier résultat connu	Année: 2021      Valeur: 95
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023      Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023      Valeur: 100
	Année: 2024      Valeur: 100
	Année: 2025      Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Les rapports d'activités des services partie prenante dans les services centraux, des bureaux de la statistique dans les services déconcentrés, du COMCAM, du SIGIF et de l'INS
Mode de collecte des données	ressources financières sont disponibles, l'équipe de l'Unité Opérationnelle de Gestion des Statistiques Forestières et Fauniques se déploie sur le terrain afin de capter l'information statistique)
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Programmation et des Projets ; Contrôle de gestion du programme.
Vérification/ Validation des données	Après la collecte des données, le responsable en charge des statistiques et son équipe analyse les données reçues avant de produire un avant-projet de statistiques, qui sera par la suite soumis à la validation interne de tous les responsables avant la publication.
Service responsable de la synthèse des données	Unité Opérationnelle de Gestion des Statistiques Forestières et Fauniques
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Unité Opérationnelle de Gestion des Statistiques Forestières et Fauniques ; Institut National de la Statistique.
Coût de collecte et d'analyse	Cette action financée il y a quelques années par les fonds C2D, fait face aux contraintes budgétaires actuelles que rencontre le département ministériel.
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	L'insuffisance des financements destinés aux différentes activités de cette action.
Modalités d'interprétation	Le point est fait à chaque mois entre le responsable d'action et les autres intervenants
5) Commentaires	
Il faudra alimenter le système central d'information statistique en données forestières et fauniques, mais aussi de redynamiser l'Unité Opérationnelle de Gestion des Statistiques Forestières et Fauniques	

**PROGRAMME 060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des outils de gestion des ressources humaines mises en oeuvre annuellement	
Objectif	Améliorer la gestion des ressources humaines	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune	
Action concernée par l'objectif	04 - Ressources humaines	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-direction des Personnels, de la Solde et des Pensions	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Contrôle de gestion des programmes ; Contrôle financier ; Paierie spécialisée.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les outils de gestion des ressources humaines élaborés en liaison avec le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Par ratio du nombre d'outils de gestion des ressources humaines mise en œuvre sur ceux initialement prévus.	
Périodicité de la mesure	Mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 72
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les rapports de mise en œuvre du plan de formation, du plan de recensement, du plan de recrutement, du cadre organique, de la cartographie des postes de travail, du répertoire des métiers, des emplois et compétences.	
Mode de collecte des données	Identification du nombre de personnels admis en stage, du nombre d'actes de carrière traités, du nombre d'actes transmis au MINFOPRA.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Sous-direction des Personnels, de la Solde et des Pensions ; Cellule de l'Enseignement ; Ecole Nationale des Eaux et Forêts ; Ecole de Formation des Spécialistes de la Faune ; Contrôle de gestion du programme.	
Vérification/ Validation des données	Les attestations, les mémoires de fin de stage et thèses, les certificats et diplômes	
Service responsable de la synthèse des données	Service du Personnel	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Sous-direction des Personnels, de la Solde et des Pensions ; Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Sous-direction des Personnels, de la Solde et des Pensions ; Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.	
Modalités d'interprétation	-	
5) Commentaires		
Il sera question d'assurer la gestion des ressources humaines, la promotion de la sécurité sociale, de la vie associative et culturelle ainsi que l'encadrement et l'accompagnement des écoles placées sous la tutelle du MINFOF. Aussi, de renforcer les capacités, qu'elles soient institutionnelles ou humaines qui revêt une importance fondamentale pour l'ensemble des pays en développement. Il renforce la légitimité et la compétence de l'État pour assurer le service public d'une part, et développe les possibilités individuelles d'exercice réel des libertés d'autre part.		

**PROGRAMME 060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Percentage of structures inspected and audited per year	
Objectif	Améliorer le fonctionnement et la performance des services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune	
Action concernée par l'objectif	05 - contrôle et audit interne du fonctionnement et de la performance des services	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Inspection Générale	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Cellule de Lutte Contre la Corruption ; Contrôle de gestion du programme ; Contrôle financier ; Paierie spécialisée.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Le nombre et l'identité des structures contrôlées et auditées au cours de l'année	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Par ratio du nombre des structures contrôlées et auditées sur celui initialement prévu.	
Périodicité de la mesure	Mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 50
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les rapports de contrôle et d'audit des services.	
Mode de collecte des données	La collecte se fera auprès des structures en charge du contrôle et de l'audit interne.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Inspection Générale ; Cellule de Lutte contre la Corruption ; Brigade Nationale des Opérations de Contrôle et de Lutte anti braconnage.	
Vérification/ Validation des données	Les rapports sont vérifiés et validés au cours des rencontres de coordination des différents services internes en charge du contrôle et de l'audit.	
Service responsable de la synthèse des données	Inspection Générale	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Inspection Générale ; Contrôle Supérieur de l'Etat ; Comité National de Lutte Contre la Corruption.	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Contraintes budgétaires liées au financement des activités de contrôle et d'audit depuis la réforme opérée par le MINFI pour le CAS - Fonds Spécial de Développement Forestier.	
Modalités d'interprétation	-	
5) Commentaires		
Les activités à exécutées seront axées sur la mise en œuvre des IRR, de la stratégie de lutte contre la corruption et l'évaluation des services logés dans les quatre programmes ministériels.		

**PROGRAMME 060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des textes élaborés et avis juridiques produits par an dans les délais	
Objectif	Veiller au respect des lois et règlements	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune	
Action concernée par l'objectif	06 - Conseil et assistance juridique	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule Juridique	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Avocats ; Huissiers ; Contrôle financier ; Paierie spécialisée	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Le nombre des projets de textes élaborés et d'avis juridiques produits au cours de l'année.	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Par ratio du nombre des textes élaborés et d'avis juridiques produits sur celui initialement prévu.	
Périodicité de la mesure	Mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 95
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les textes signés et avis produits transmis à l'autorité interne ou externe compétente	
Mode de collecte des données	L'exploitation des rapports d'activités et des données initiées par les directions techniques.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule Juridique ; Contrôle de gestion du programme.	
Vérification/ Validation des données	Les réunions de concertation et de coordination	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule Juridique	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule Juridique ; Ministère de la Justice ; Société Nationale de Recouvrement des Créances.	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	La contrainte budgétaire impacte sur le financement des activités de suivi du contentieux et le règlement complet des arriérés relatifs aux honoraires des Avocats.	
Modalités d'interprétation	-	
5) Commentaires		
Les activités à mener sont orientées vers la défense des intérêts de l'Etat en justice et la promotion et la vulgarisation de la culture juridique bien qu'un effort soit encore à fournir afin de recouvrer les créances liées aux contentieux forestiers et fauniques..		

**PROGRAMME 060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'insertion des publications dans les supports écrits, audiovisuels, électronique et cybernétiques	
Objectif	Optimiser les échanges administratifs entre les différentes structures du MINFOF et accroître la visibilité des actions menées	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune	
Action concernée par l'objectif	07 - TIC, Communication et relations publiques	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Communication ; Cellule Informatique.	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Contrôle de gestion des programmes ; Contrôle financier. Paierie spécialisée.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	La publication des informations dans les supports écrits, audiovisuels, électroniques et cybernétiques sur celles initialement programmées, concourant à la visibilité non seulement des actions du Ministère des Forêts et de la Faune, mais également celles menées dans le sous-secteur forêt et faune.	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Par ratio du nombre d'informations publiées dans les supports écrits, audiovisuels, électroniques et cybernétiques sur celles initialement programmées.	
Périodicité de la mesure	Mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 100
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les rapports d'activités, les périodiques, les journaux, les sites internet	
Mode de collecte des données	L'exploitation des supports de communication produits	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Communication ; Cellule Informatique ; Contrôle de gestion du programme.	
Vérification/ Validation des données	Les réunions de concertation et de coordination	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de Communication ; Cellule Informatique.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de Communication ; Cellule Informatique ; Ministère des Postes et Télécommunication ; Ministère de la Communication ; Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	La contrainte budgétaire impacte sur le financement des activités de communication	
Modalités d'interprétation	-	
5) Commentaires		
Les activités à mener mettront un accent sur la stratégie de communication dans le domaine des forêts et de la faune.		

**PROGRAMME 060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des documents/informations ventilés ou archivés dans les services	
Objectif	Améliorer la gestion des ressources documentaires et information d'accueil	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune	
Action concernée par l'objectif	08 - Ressources documentaires et information des usagers	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-direction de l'Accueil, du Courrier et de la Liaison	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Cellule de Traduction ; Service de la Documentation et des Archives ; Contrôle de gestion des programmes ; Contrôle financier. Paierie spécialisée.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Le nombre des documents/informations ventilés ou archivés dans les services	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Par ratio du nombre des documents/informations ventilés ou archivés sur celui initialement programmé.	
Périodicité de la mesure	Journalière, mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle.	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 100
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les courriers entrants, les courriers sortants et les archives traités	
Mode de collecte des données	L'exploitation des rapports d'activités, des rapports d'archivage, des registres d'enregistrement, de traitement et de classement physique et électronique des courriers et des archives	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Sous-direction de l'Accueil, du Courrier et de la Liaison ; Service de la Documentation et des Archives ; Contrôle de gestion du Programme.	
Vérification/ Validation des données	Les réunions de concertation et de coordination	
Service responsable de la synthèse des données	Sous-direction de l'Accueil, du Courrier et de la Liaison ; Service de la Documentation et des Archives.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Sous-direction de l'Accueil, du Courrier et de la Liaison ; Service de la Documentation et des Archives. Ministère des Arts et de la Culture.	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-	
Modalités d'interprétation	-	
5) Commentaires		
Les activités à réaliser sont orientées vers la gestion du courrier et des archives.		

**PROGRAMME 060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion d'instance de coordination et de dialogue de gestion tenus par an	
Objectif	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	060 - Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur forêts et faune	
Action concernée par l'objectif	09 - Coordination et suivi des activités	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de Suivi	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Contrôle de gestion des programmes ; Contrôle financier.	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre d'instances de coordination et dialogues de gestion tenus par an	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Par ratio du nombre d'instances de coordination et de dialogues de gestion tenus au niveau central et déconcentré sur le nombre total d'instances prévues.	
Périodicité de la mesure	Mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 76,16
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les comptes rendus et les rapports d'activités des différentes instances de pilotage et de coordination.	
Mode de collecte des données	Rencontres de coordination, contact téléphonique, courriels et whatsapp ; Concertation avec les partenaires financiers et techniques.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de Suivi ; Contrôle de gestion du Programme.	
Vérification/ Validation des données	Les réunions de coordination et de dialogues de gestion	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de Suivi.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de Suivi.	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Insuffisance des moyens de collecte d'informations.	
Modalités d'interprétation	-	
5) Commentaires		
<p>L'action portera sur la coordination et le pilotage des activités dans le domaine des forêts et de la Faune, le suivi évaluation de la bonne gouvernance dans le domaine des forêts et de la faune, la mise en œuvre de la charte ministérielle et des protocoles de gestion des programmes et la désignation des acteurs de la collecte et du traitement des données auprès des programmes. Aussi, le pilotage de la performance est un processus dynamique qui consiste donc à l'atteinte des objectifs de performance clairement définis. Cette démarche qui est progressive s'inscrit dans le temps et c'est pour cette raison qu'on parle d'un processus de contrôle. Plusieurs méthodes d'analyse des résultats existent et elles consistent à mesurer les écarts entre le résultat prévu et le résultat obtenu, afin d'identifier si des actions correctives sont nécessaires et à identifier les causes d'un dérapage éventuel, afin d'orienter lesdites actions correctives. Par ailleurs, il sera aussi question du suivi des engagements internationaux, de la préparation, de la conduite des négociations des accords, des conventions et des MoU en vue du suivi/évaluation des programmes et projets.</p>		

#### ■ 9.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	Cadre de travail	286 250 000	286 250 000	6 550 000 000	6 550 000 000	6 836 250 000	6 836 250 000
02	Planification et gestion budgétaire	158 125 000	158 125 000	0	0	158 125 000	158 125 000
03	Système d'information et production statistiques	21 500 000	21 500 000	0	0	21 500 000	21 500 000
04	Ressources humaines	1 844 753 000	1 844 753 000	0	0	1 844 753 000	1 844 753 000
05	contrôle et audit interne du fonctionnement et de la performance des services	45 675 000	45 675 000	0	0	45 675 000	45 675 000
06	Conseil et assistance juridique	28 500 000	28 500 000	0	0	28 500 000	28 500 000
07	TIC, Communication et relations publiques	41 750 000	41 750 000	0	0	41 750 000	41 750 000
08	Ressources documentaires et information des usagers	18 250 000	18 250 000	0	0	18 250 000	18 250 000
09	Coordination et suivi des activités	549 000 000	549 000 000	0	0	549 000 000	549 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>2 993 803 000</b>	<b>2 993 803 000</b>	<b>6 550 000 000</b>	<b>6 550 000 000</b>	<b>9 543 803 000</b>	<b>9 543 803 000</b>